



*Le Guide Nivernais
des Jardins & Vergers
Partagés*

Comment les créer, comment les faire vivre?

Introduction

Ce guide est à l'initiative de l'Association Nature & Progrès Aude et a pour cadre le Projet Alimentaire Territorial de l'Aude (PATII) porté par le Département.

Nous nous sommes appuyé-e-s sur nos expériences d'accompagnements, les savoirs-faire Nature & Progrès mais nous nous sommes aussi largement inspiré-e-s de l'existant, à savoir les guides du Réseau Ecole et Nature, de l'Association Le Début des Haricots, et de la régie des quartiers Diagonales de La Rochelle (leurs références sont disponibles en bibliographie). Merci à leurs équipes pour l'inspiration.

Ce guide a été écrit à plusieurs mains, la démarche participative fait partie des valeurs que nous défendons.

Vous trouverez d'autres outils et la version numérique PDF à télécharger et à partager sur le site : <https://geeaude.org/jardins-et-vergers-partagees> et sur www.np11.org



Coordination du guide : Manon LAURINE

Equipe de rédaction : Eole BONNEAULT, Véronique BOUCHET, Aurélien CULAT, Thomas GALLAND, Manon LAURINE, Isabelle MALAVAL, Pascal MARGAND, Mélissa MARTIN, Marine MERTZ, Nathalie OTT.

Adaptation graphique : Maya LITTMAN @mayalittman

Illustrations et dessins : Pascale GUILLOT @circonvolutionsducerfvolant

Imprimeur : le Conseil Départemental de l'Aude

Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin au projet.

Merci à Paou pour la présence de jolis oiseaux dans le guide.

Merci à la Fée (Festival de l'Education à l'Environnement)

d'Argelès-sur-mer qui a permis de faire fleurir le plus beau jardin du monde...

Cet ouvrage est sous Licence Creative Commons



Paternité | Pas d'Utilisation Commerciale |
Partage des Conditions Initiales à l'Identique



Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer
cette création au public

Edito

Depuis 1986, Nature & Progrès Aude (N&PII) promeut et développe des moyens pour favoriser la souveraineté alimentaire, la réappropriation de l'alimentation par les citoyen.ne.s, le faire soi-même, ensemble, dans la convivialité, pour redonner à chacun-e son pouvoir d'agir.

Membre fondateur de la Maison Paysanne de l'Aude, et initiateur du Projet Alimentaire Territorial de la Haute-Vallée de l'Aude, N&PII s'est naturellement impliqué sur plusieurs PAT du département, dont le PATII, dans le cadre duquel nous proposons un accompagnement de jardins et vergers partagés.

Il n'est pas toujours évident de passer du projet à sa réalisation (accès à un terrain, agencement du jardin, irrigation, alternatives aux pesticides...) ou encore de gérer collectivement un espace partagé.

Nous proposons donc ce guide informatif et pédagogique pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos envies et vous aider à lever les freins rencontrés :

- Recherche du terrain
- Outils d'organisation collective
- Offres de formations et d'accompagnement sur le territoire audois
- Liste de structures et personnes ressources : producteurs, partenaires du projet et fournisseurs.

Nous espérons, grâce à ce guide, voir fleurir les jardins et vergers partagés sur notre département pour l'écologie, l'autonomie alimentaire et les liens sociaux.

Qui sommes-nous ?

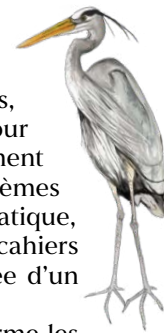
Nature & Progrès est une association rassemblant producteur-ice-s, transformateur-ice-s et consommateur-ice-s œuvrant, depuis 1964, pour promouvoir et développer l'agroécologie, la protection de l'environnement et l'alimentation locale. La mention « N&P », attribuée par le biais des Systèmes Participatifs de Garantie, implique, dans un fonctionnement démocratique, les professionnel-le-s et les consommateur-ice-s. Elle se base sur des cahiers des charges rigoureux et une charte éthique exigeante accompagnée d'un outil d'évaluation : la boussole NESO.

A ce titre, si vous souhaitez rejoindre le bateau, Nature & Progrès forme les consommateur-ice-s à mener des enquêtes chez les producteur-ice-s et transformateur-ice-s. C'est l'occasion de rejoindre un réseau de solidarités, de s'impliquer et d'apprendre et pourquoi pas dans le domaine qui nous intéresse ici : le jardinage et l'arboriculture. Entre le champ et l'assiette, nous sommes tou-te-s les maillons d'une même chaîne.

Nature & Progrès Aude, c'est aussi : *L'Aude à la bio*, *la Fête de l'arbre* (cf. Agenda), le développement des circuits courts (*SOS Courgettes & Cie*, *cantines*, *groupements d'achats*, *marchés...*), des accompagnements (formation, compostage collectif, jardins et vergers partagés) et des actions de sensibilisation.

L'association s'intègre dans les dynamiques locales (Maison Paysanne de l'Aude, réseau InPACT, réseaux d'Education à l'Environnement, etc.) et celles des collectivités territoriales.

+ d'infos sur Nature & Progrès Aude et pour suivre notre actualité : www.np11.org



Sommaire

Introduction	2
Edito	3
Qui sommes-nous ?	3
Sommaire	4
Un jardin / verger partagé : qu'ès aquò ?	5
Note d'intention :	5
Guide méthodologique	5
1. Par quoi commence-t-on ?	6
A - Définir le cadre du projet	6
B - Le collectif	6
C - Trouver un terrain	17
D - Les ressources	19
2. Allons semer des graines !	20
A - Aménagement du jardin	20
B - Planification des cultures	25
C - Acquisitions nécessaires	25
3. Fonctionner au quotidien - le projet au gré des saisons	26
A - Des référent-e-s par poste	26
B - Mise en place et constante adaptation des fonctionnements, outils, cadres.	28
4. L'exemple du verger partagé communal de Granès	29
Annexes	31
Bibliographie - Médiathèque	44
Agenda local	46
Ressources près de chez moi	48

Un jardin ou verger partagé : qu'ès aquò ?

Les jardins et vergers partagés sont des espaces où sont cultivés légumes, aromates, ornementaux et fruitiers. Créés, cultivés et animés collectivement, par et avec les habitant-e-s d'un quartier ou d'un village, ils permettent le partage de production alimentaire et développent les liens de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles et éducatives. Ces jardins et vergers participent à la qualité du cadre de vie de tous-te-s, en offrant des lieux de reconnexion à la nature. De quelques dizaines de mètres carrés à plus d'un hectare, cultivés de façon intégralement collective ou alternant petites parcelles individuelles et espaces partagés, leurs formes varient.

Ils supposent une concertation et une coopération entre les jardinier-e-s et les partenaires éventuels. C'est aussi un cadre épanouissant pour découvrir, échanger, expérimenter, prendre des initiatives, devenir plus autonome, etc. Les acteur-ice-s y construisent des projets collectifs dans lesquels iels prennent plaisir à faire ensemble, apprennent à partager des responsabilités et à s'entraider. Au jardin, chacun peut s'enrichir au contact des autres, des éléments naturels et du monde vivant. Chacun peut observer la richesse, la diversité de la nature et prendre conscience de l'importance du respect de soi-même, de l'autre et de ce qui nous entoure.

Note d'intention :

Ce guide est principalement à destination des habitant-e-s d'un quartier ou d'un village, pour leur apporter des idées et des pistes de réflexions sur le projet en émergence, les accompagner grâce à des exemples et outils méthodologiques dans l'appropriation du projet et son adaptation aux besoins, désirs et possibilités du groupe. Il existe d'autres guides plus détaillés à l'usage spécifique des associations ou des collectivités souhaitant initier ce type de projet. Ce guide n'a pas vocation à remplacer intégralement des ouvrages techniques ou des accompagnements d'experts, mais donne des pistes pour semer des graines et rappelle à chacun-e notre pouvoir d'agir et d'expérimenter dans le respect du vivant.

Guide méthodologique

Avant de commencer, quelques questions à se poser :

- La dynamique sur le projet est-elle existante ou à créer ?
- Vient-elle des principaux intéressé-e-s (les potentiel-le-s jardinier-e-s), ou de l'extérieur (collectivité, association) ?
- Les ressources matérielles sont-elles disponibles ou à trouver ?
- Y a-t-il besoin d'un accompagnement méthodologique, technique ?

Les approches et étapes de mise en place ne seront pas les mêmes en fonction des contextes.

Pour développer un projet collectif et le

maintenir à long terme, il est indispensable de définir dès le départ les rôles d'animation-facilitation et de coordination. Vous trouverez une description de ces rôles dans la partie 1-B-Définir des fonctionnements et des outils qui y sont associés dans les annexes.

Note : dans la méthodologie proposée, la succession des étapes n'est pas figée. Selon les caractéristiques de chaque projet, l'ordre de ces étapes peut varier, et certaines d'entre elles se déroulent souvent en parallèle ou s'imbriquent les unes dans les autres.

Par quoi commence-t-on ?



A - Définir le cadre du projet

L'histoire commence toujours par une envie partagée ! Pour bien se lancer, il est important de définir collectivement un cadre. C'est une étape de réflexion nécessaire qui permet d'identifier la vision partagée du projet, ses objectifs généraux, son mode de gestion... Le temps pris sur cette réflexion est la clé pour partir sur de bonnes bases en choisissant une méthodologie adaptée aux objectifs du projet. Cette étape comporte des points d'attention qui peuvent être abordés lors d'une réunion rassemblant les citoyens et/ou acteurs institutionnels souhaitant s'impliquer dans le lancement :

- Définir ensemble ce qu'on entend par « jardin et/ou verger partagé » ainsi que les objectifs généraux du projet, en laissant la porte ouverte aux adaptations si on désire que les jardinier-e-s non présent-e-s puissent s'approprier le projet.

Exemple d'objectifs généraux : produire une alimentation saine, sensibiliser au jardinage écologique, au compostage, favoriser la biodiversité, la responsabilisation citoyenne, la cohésion sociale, l'auto-gestion, la participation.

- Formaliser une méthodologie pour lancer le projet. Les initiateur-ric-e-s impliquent des personnes motivées dans la réflexion autour du projet afin de favoriser une bonne répartition des responsabilités et l'implication de tou-te-s dans le temps. Définir clairement les rôles, les modes de prise de décision, les engagements liés à

chaque prise de responsabilité, etc.

Exemple de cadre proposé, pour une dynamique d'autogestion : favoriser l'égalité entre les participant-e-s, la prise de décision par consensus ou avec des règles établies par le groupe, répartir les responsabilités. Établir des règles de fonctionnement collectif, un règlement intérieur, une charte...

- Réaliser un calendrier réaliste et adapté au contexte et aux contraintes. En fonction de la méthodologie choisie, faire un échéancier qui organise les différentes étapes dans le temps.

Exemple de calendrier :

Printemps / été : formation du groupe, recherche d'un terrain, de partenaires, réflexions (faisabilité, objectifs)...

Automne / hiver : lancement de la dynamique, organisation collective, premiers aménagements.

Printemps suivant : début des cultures

B - Le collectif

Vous trouverez un article vivant témoignant de la naissance d'un collectif dans le chapitre 4.

Taille et composition du groupe

De nombreuses personnes vont potentiellement rejoindre le projet. Chacune d'entre elles intègre l'initiative avec son niveau d'implication, variant suivant le temps disponible, les compétences, les motivations ou encore la curiosité d'apprendre. Le groupe de départ pourra définir le nombre minimal et maximal de personnes impliquées pour que le processus fonctionne. Aussi, identifier les compétences de chacun.e (à travers une

animation. Cf. Annexe 1) et celles qui manquent permettront d'identifier les besoins en formation ou en accompagnement. Il est toujours intéressant de se positionner dès le départ sur l'implication et les rôles de chacun.e dans le projet, identifier les personnes motrices et les personnes ressources, tout en faisant connaissance.

Exemple de classification des rôles :

- ▲ **Initiateur-ric-e-s** : porteur-euse-s de l'idée de départ. Ils / elles lancent le projet, proposent un cadre et des objectifs de départ.

- ▲ **Porteur-euse-s du projet** : ils / elles vont mener à la concrétisation du projet, s'occuper de l'organisation et de la gestion sur la durée. Il peut s'agir des initiateur-ric-e-s ou non.

- ▲ **Animateur-ric-e-s** : coordonnent et facilitent les échanges sur la technique, la méthodologie, l'organisation...

- ▲ **Participant-e-s** : toutes les personnes qui participent de près ou de loin aux actions dans le cadre du jardin / verger partagé.

Vision commune partagée

Le groupe se forme et se structure autour d'un projet qui lui appartient. Pour qu'il se l'approprie réellement, évitez toute logique exclusive ou descendante selon laquelle un projet déjà ficelé serait livré au groupe. Celui-ci doit pouvoir participer au plus tôt à son élaboration. Même si des balises générales ont pu être posées dès le départ par les initiateur-ric-e-s, celles-ci seront régulièrement réévaluées, enrichies et précisées avec les participant-e-s et les partenaires. Il est donc recommandé, une fois qu'un noyau dur commence à se former, de réinterroger ensemble la vision globale du projet, et surtout la façon dont elle se traduira dans le concret :

- Les objectifs visés au départ sont-ils partagés par tou-te-s ?
- Quelles sont les valeurs communes sur lesquelles reposent le projet ?
- Les priorités sont-elles les mêmes pour tou-te-s, ou peuvent-elles du moins cohabiter sans difficulté ? *Par exemple* : productivité des cultures ou expérimentation ? Efficacité ou convivialité et participation citoyenne ? Tenez compte du fait que ces logiques peuvent entrer en contradiction.
- La répartition des rôles (initiateur-ric-e-s, porteur-euse-s, animateur-ric-e-s, participant-e-s, partenaire...) est-elle claire et acceptée par tous-te-s ? Doit-elle évoluer, ou être mieux communiquée ?

Définir des objectifs

À partir d'un jardin, on peut se rencontrer, apprendre et comprendre, se détendre, construire des liens avec les autres, la terre et le monde vivant, collectionner ou conserver des espèces végétales... et aussi se nourrir. Un jardin peut servir à mille choses, mais chaque jardin ne sert pas à tout. À chaque objectif d'un projet peut correspondre une dimension spécifique du jardin. Il faut savoir associer les objectifs avec discernement, et vérifier qu'ils soient réalisables et raisonnables.

La réussite du projet repose sur une définition claire, comprise et partagée par tou-te-s, de ses objectifs généraux et opérationnels. Il est important que l'ensemble des intéressé.e-s puisse contribuer à la définition de ces objectifs communs lors des étapes de conception du projet.

Voici une liste non exhaustive des objectifs généraux couramment associés au jardin partagé :

Pourquoi des jardins et vergers partagés ?

Rôles sociaux

Un espace partagé favorise :

- Les dynamiques et liens de confiance entre les acteur·rice·s d'un territoire
- Des liens multi-générationnels et interculturels
- La création d'espaces ou de temps de rencontre et d'échange
- Le partage de compétences et d'idées
- L'apprentissage du partage des responsabilités et de l'entraide
- La découverte, l'échange,
- L'insertion sociale : rupture de l'isolement, apprentissage des rythmes, travaux collectifs...
- L'insertion économique : retour à l'emploi, formation professionnelle
- Les loisirs, agréments, jeux, convivialité, détente...



Rôles alimentaires et économiques

Cultiver son alimentation, c'est aussi :

- Favoriser l'autonomie alimentaire et rendre aux habitant·e·s leur pouvoir d'agir sur leur alimentation et leurs choix
- Participer à l'autonomie agricole par l'utilisation de variétés locales et paysannes
- Rechercher un équilibre économique, une autonomie financière dans le cadre de l'économie domestique
- Produire son alimentation, ses semences et plantes pour l'auto-consommation, voire la vente
- Proposer des prestations de services diverses : accueil, visite, dégustation
- Trocs dans le cadre de réseaux d'échanges et de savoirs



Rôles pédagogiques

Faire ensemble permet :

- L'apprentissage de comportements respectueux de l'environnement, des autres et de soi
- L'éveil des sens, la création artistique
- L'assimilation de la citoyenneté, la démocratie participative, la conduite de projets collectifs
- Les techniques de jardinage, la gestion et l'aménagement de l'espace
- Les techniques de valorisation des produits du jardin : transformation, cuisine, conservation
- L'éducation à la consommation, à l'alimentation, au lien production consommation
- L'expérimentation, les études : techniques de culture, variétés, pédologie, botanique, météorologie, astronomie...



Rôles environnementaux

Et si l'on pense à l'aspect naturel...

- Préservation de l'environnement : travail sur la consommation d'eau et d'énergie, réduction des flots de chaleur, compostage des déchets, alternatives aux phyto-sanitaires...
- Participation à la (re)mise en place d'un écosystème, au rythme des cycles naturels
- Conservation et valorisation de la biodiversité
- Accueil des auxiliaires du jardinier, valorisation des micro-milieux naturels
- Conservation du patrimoine, de techniques, de modes de cultures
- Amélioration du cadre de vie



Définir les fonctionnements

Mener son projet de façon collective et participative

Un espace partagé se construit avec les principaux intéressé·e·s si l'on veut qu'il satisfasse au mieux leurs aspirations et puisse durer dans le temps et se développer. Les expériences existantes en témoignent : plus que l'entretien du potager, c'est le collectif qui peut être complexe à gérer. Ainsi créer un fonctionnement qui implique et responsabilise chacun·e est primordial. Par exemple : un temps d'animation sur "ce qui est important pour moi pour me sentir bien dans le groupe" et "comment communiquer-t-on". Il peut ressortir, le besoin de ponctualité de certain·e·s et de flexibilité pour d'autres et de trouver un compromis : "si je suis en retard, je prévient ou je suis discret quand je rejoins le groupe pour ne pas perturber l'avancée de la réunion". "Je me sens libre de participer aux temps qui me donnent envie, je prévient si je ne viens pas (et je ne m'en sens pas coupable)". "Quand des décisions sont prises pendant mon absence alors que j'en ai été informé·e, on ne change pas tout le programme si quelqu'un de non présent propose une autre façon de faire".

Dans ce but, quelques outils, méthodes et fonctionnements sont proposées ici, pour faciliter l'appropriation par les participant·e·s :

▲ **L'appel à participation** est la première étape du projet, qui pourra être renouvelée régulièrement, notamment sur l'organisation de temps d'accueil de nouvelles personnes ; il doit permettre d'identifier et d'amener les différents acteur·rice·s à venir participer et s'impliquer sur la mise en place de l'espace partagé. Il doit être établi sur **un message clair, accueillant et motivant** qui sera diffusé de la façon la plus pertinente (médiat, marchés, porte à porte, écoles...) pour toucher les personnes potentiellement intéressées.

La présentation de l'intention doit être formulée de façon à créer le moins de blocages possibles et à faciliter une attitude participative, en particulier en précisant ce qui est "ouvert" (possibilités d'intervention, de choix, de décision, d'initiatives...) et ce qui est "fermé" (ce sur quoi il n'est pas possible d'intervenir, les contraintes physiques, matérielles, institutionnelles...).

Une fois cela exprimé, un temps dédié **au recueil des représentations** et motivations de chacun·e va permettre d'inscrire les aspirations individuelles dans les éléments déjà définis du projet collectif, et/ou de l'enrichir, l'adapter, le faire évoluer pour qu'il corresponde aux attentes et possibilités du plus grand nombre.

▲ **La dynamique** de groupe doit être cultivée dès le lancement du projet et entretenue en permanence (c'est un des rôles de la coordination). Elle s'appuie sur le partage de valeurs et objectifs communs, l'interconnaissance et la reconnaissance de la légitimité de chacun·e, des rôles et compétences, la confiance en soi et envers les autres et le respect mutuel. Il y a une dynamique de groupe quand les individus peuvent être eux-mêmes au sein d'un collectif. Les temps d'échanges informels, conviviaux et festifs l'enrichissent naturellement. Il peut y avoir plusieurs groupes (aux motivations spécifiques) et donc plusieurs dynamiques au sein du même projet.

Pour favoriser et entretenir la dynamique, veillez à ce que chacun·e puisse s'exprimer à sa façon et apporter ses contributions, prenez régulièrement le temps d'échanger et discuter sur les pratiques du groupe, la façon dont on vit le processus, les enthousiasmes, les craintes, pour pouvoir les analyser collectivement et proposer des adaptations. Des outils et cadres de réunion (méthodes de facilitation, temps récapitulatifs ou bilans,

mode d'expressions écrits, oraux, manuels etc., méthodologies de résolution de problèmes) existent et sont à votre disposition pour vous aider à organiser les échanges et moyens d'expression.

Afin que tout le monde y trouve son compte et que la dynamique de groupe soit entretenue, il est aussi important de trouver un bon équilibre entre ces trois dimensions dès le début du projet :

- Réunions, organisation, administration...
- Activités de terrain, chantiers participatifs, ateliers de jardinage, visites d'autres jardins...
- Célébrations, moments informels, repas communs, fête d'inauguration...


▲ **Les modes de prise de décision**, dans tout projet collectif, doivent être clairement établis et adaptés au groupe. Plus ceux-ci sont inclusifs et basés sur l'accord du plus grand nombre, plus ils alimenteront la dynamique et favoriseront l'implication à long terme, l'épanouissement et donc la durabilité du projet. Plusieurs niveaux de décisions peuvent être définis (décisions importantes ou impactant le projet en profondeur, décisions moins importantes ou ne portant que sur un volet du projet, décisions peu importantes liées à la gestion au quotidien...) avec chacun son mode de prise de décision. Le mode de prise de décision le plus inclusif et tenant compte de tous les membres du groupe est la prise de **décision par consensus** : tous les membres du groupe se rejoignent sur une proposition ; cela demande en général un travail de définition, d'échange et d'explication, de réécriture et d'adaptation de la définition jusqu'à ce que l'ensemble des freins et points de blocage soient éliminés par une proposition qui convient finalement à tout le monde. C'est un mode qui peut être chronophage, surtout au début, et avec des personnes qui n'ont pas l'habitude de ce fonctionnement, mais à long terme, et avec des personnes et outils d'animation qui cadrent le processus, c'est le meilleur moyen d'arriver à ses fins sans exclure qui que ce soit, et donc de mettre en place une vraie dynamique de groupe qui s'autoalimente dans le temps.

Un mode de prise de décision assez proche mais moins poussé est la **décision par consentement**. De la même manière, on travaille sur une définition jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de point de blocage : tout le monde n'est pas forcément d'accord avec la définition, mais personne n'est en désaccord suffisant pour la rejeter, et si la définition est adoptée, personne ne se sentira exclu.

Le vote est un mode de décision auquel nous sommes relativement habitués : une fois une définition établie, et suite à un temps d'échange où chacun-e peut donner son avis, on vote. On peut fixer la validité du vote à la majorité, mais nous conseillons de proposer plusieurs paliers, notamment en fonction de l'importance des décisions, par exemple à 70 ou 80% plutôt que 50%, et rester vigilants sur la participation : plus il y a de votes blancs, moins la décision sera perçue comme légitime. Le risque que les personnes qui votent contre ou blanc se sentent non écoutées est plus fort, et peut conduire à un affaiblissement de la dynamique, à un sentiment d'exclusion et à un retrait du projet.

Le dernier mode de décision, bien moins démocratique mais qui peut malgré tout se justifier, pourrait se baser sur la maxime "**C'est ceux qui font qui décident**". Certaines personnes ont besoin d'être dans l'action plus que dans la discussion, et si elles sont très nombreuses dans le groupe, ce fonctionnement pourrait correspondre au plus grand nombre, même s'il présente un risque réel sur la dynamique de groupe à long terme et donc sur la viabilité du projet...

Chaque groupe devra s'approprier ses modes de prise de décision, et trouver les outils adaptés à ce fonctionnement. N'oubliez pas qu'un mode n'exclut pas un autre, et qu'il est toujours possible de moduler les fonctionnements : on peut par exemple décider que toutes les décisions importantes seront prises au consensus, ou à défaut au consentement, et que, si on n'y parvient pas, on passe alors au vote avec au moins 75% de favorables.

 **Le consensus** a ses exigences : il faut du temps, de la souplesse et de la créativité pour trouver une solution qui convienne à tou-te-s. Mais une fois qu'elle a été prise, cette décision a toutes les chances d'être appliquée avec succès puisqu'elle s'appuie sur l'accord du groupe, l'engagement et la compréhension de la question. Quand il est utilisé avec sérieux, le consensus a l'avantage de rassembler les individus dans une vision commune qui dépasse le problème du moment. C'est le processus de la résolution du conflit qui unit les gens, non un problème particulier. Alors que la règle de la majorité fonctionne en supprimant le conflit et en ignorant ou en niant la position des minorités, le consensus amène le conflit à la surface pour qu'il soit abordé ouvertement et résolu. Le consensus s'utilise dans des groupes petits ou grands. Mais pour qu'il fonctionne bien, il importe que tous les participants connaissent les ingrédients harmonieux. Les voici : 1) Respect des différences et des autres points de vue ; 2) Honnêteté et ouverture dans la discussion du problème ; 3) Capacité d'écouter et de ne pas rester sur la défensive ou rigide dans sa position ; 4) Courage d'exprimer le fond de sa pensée ; 5) Engagement à travailler en toute bonne foi en vue du but commun ; 6) Disposition à abandonner l'idée qu'on a "la" bonne réponse et à explorer de nouvelles avenues ; 7) Conscience et sensibilité à la conscience du groupe

▲ Définir des **rôles**, des référent.e.s par **poste** - des incontournables pour le démarrage d'un projet :

- **Coordination** : quelle(s) personne(s) se charge(nt) d'organiser la prochaine rencontre, préparer l'ordre du jour, rédiger le compte-rendu, le communiquer aux autres ?

- **Animation** - facilitation : qui anime les temps collectifs, met en oeuvre les outils de facilitation permettant l'expression de tou-te-s et la prise de décision, recentre les discussions (tout en laissant un espace au convivial et au spontané), garantit le respect de l'ordre du jour et du temps imparti ?

- **Communication interne** : quels moyens seront utilisés (internet, téléphone, courrier...), qui se charge de créer une liste de diffusion, un forum, un tableau blanc...

- **Finances** : est-ce nécessaire de trouver et de gérer des moyens à ce stade ? Qui se charge de créer un compte ou de gérer une caisse ?





L'animation-facilitation donne un cadre aux moments collectifs, permet à chacun-e de trouver sa juste place, fluidifie les fonctionnements décidés ensemble. Sans intervenant extérieur, ce rôle est partagé entre plusieurs membres du collectif. Par exemple, en début de réunion, on choisit : le scribe (qui prend des notes) - l'horloge parlante (qui gère le temps et l'ordre du jour) - la répartition de la parole (partagée de manière juste, équilibrée, pour que chacun-e puisse s'exprimer). **La bienveillance, le respect et la considération de tou-te-s sont des fondamentaux de l'animation.**

Le rôle de la coordination est de faire émerger et d'alimenter la dynamique de groupe. Faire le lien entre tou-te-s, mettre en place des outils de coopération, garantir la réalisation des différentes étapes dans les temps impartis... Ce poste clé doit être soigné et nécessite souvent plus d'une personne, et beaucoup de doigté ! L'animateur-riche ou le coordinateur-riche vont favoriser les méthodologies et outils propices à la coopération et l'implication ; ils accompagnent le groupe dans l'élaboration collective de leur projet en mobilisant les participant-e-s et partenaires, pour alimenter une dynamique participative tout en l'aidant à organiser la mise en œuvre du projet, la définition des rôles, l'expression de chacun-e tout en restant suffisamment en retrait pour permettre l'appropriation des participant-e-s.

▲ La notion d'engagement

Pour partager la réalisation de missions de manière collective, déléguer et fonctionner sereinement dans un espace partagé, il peut être nécessaire de bien définir l'engagement de chacun-e.

Tout le monde ne peut pas s'impliquer au même niveau, ni avoir les mêmes compétences ou possibilités, et des disparités dans l'engagement sont naturelles et doivent être acceptées. En revanche, il est important que toute personne qui s'engage à réaliser une mission s'y tienne, ou la délègue à quelqu'un d'autre, si elle ne le fait pas c'est le fonctionnement collectif qui peut en être perturbé.

Permettre différents niveaux d'implication, fixer les engagements sur des durées adaptées, fonctionner en binôme sur des missions, et surtout avoir des outils et temps d'expression qui fluidifient le partage, la répartition et la délégation des missions permettent à un projet collectif de se dérouler plus facilement. Aussi, on ne le répètera jamais assez : prendre le temps de formaliser les "accords de groupe" ou "les fonctionnements collectifs" (appelez-les comme vous le souhaitez !), permet d'avoir un espace de discussion sur l'engagement, les envies et les limites de chacun-e.

Espace partagé, mais parcelles collectives ou individuelles ?

Si le projet et l'espace est collectif, la gestion des parcelles de culture et des aménagements, elle, peut se trouver entre différentes gradations, du « tout individuel » au « tout collectif ». Dans les jardins collectifs qui sont divisés en parcelles individuelles, l'espace restant est généralement géré de manière collective (abris, toilettes sèches, chemins, zones de convivialité...). Une implication dans la gestion et l'entretien du terrain est donc nécessaire.

Voici quelques arguments pour vous aider à décider de votre organisation sur ce point :

▲ **Parcelle collective** : plus de contact social, organisation du groupe plus complexe, convient bien pour la gestion de petits terrains, convient bien pour les cultures

demandant peu de suivi mais beaucoup d'espace (patates, courges...), convient bien pour des projets avec la présence d'un-e animateur-riche, convient bien pour un verger collectif qui demande moins de disponibilités qu'un potager ou encore pour y organiser des animations, l'accueil d'écoles...

▲ **Parcelles individuelles** : plus de productivité et d'efficacité, organisation du groupe plus simple et plus rapide à mettre en place, convient bien pour expérimenter par soi-même des techniques de jardinage, oser faire des erreurs puis échanger avec les autres jardiniers... Mais tout ceci dépend aussi du collectif : oser faire des erreurs fait partie de l'aventure !



Les questions à se poser

▲ *La coordination du travail sur le jardin* : Mettons-nous en place des réunions régulières ? Des horaires fixes de permanence ? Des groupes de travail consacrés à certains aspects spécifiques ? Désignons-nous un-e animateur-riche/coordinateur-riche ou un comité de gestion ? Des responsabilités tournantes...?

▲ *La répartition des récoltes* : Libre ou organisée ? Rôles à pourvoir et tâches associées ?

▲ *La communication* : Comment s'organise-t-elle entre jardinier-e-s et vers l'extérieur ?

▲ *La gestion du budget* : Qui gère ? Quels sont les frais à engager ? Quels sont les fournisseurs à privilégier ? Quels soutiens publics solliciter ?

▲ *Les adhésions* : Qui s'en charge ? Et concernant la gestion des parcelles individuelles : Prix, abonnement annuel ?

▲ *La formation* : A quoi se forme-t-on ? Qui participe ? Comment transmettre et valoriser les connaissances déjà existantes au sein du groupe ?

Une structure juridique ?

Dans la majorité des cas, le fait d'avoir une structure juridique pour porter le projet sera nécessaire, que ce soit pour signer une convention de mise à disposition d'une parcelle, développer des partenariats ou demander des financements.

Créer et porter cette structure nécessite du temps, il peut donc être intéressant de se rapprocher de **structures existantes** (mairie, association(s) locale(s), autre), avec des valeurs et objectifs compatibles, pour leur proposer de porter le projet.

Si ce n'est pas possible, **l'association** est la forme la plus simple et rapide à mettre en place. Vous trouverez tous les outils pour créer et gérer une association sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3109. Vous pouvez aussi vous rapprocher de la Ruche associative (www.larucheassociative.org) qui s'est spécifié dans l'accompagnement des acteurs associatifs dans l'Aude.

Si le projet est plus ambitieux, que vous souhaitez pouvoir intégrer plus d'acteur-ice-s (collectivités, partenaires associatifs, habitant-e-s du territoire, etc.), ou encore avoir des activités lucratives, la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (www.les-scic.coop) peut être plus pertinente. Il est aussi possible de transformer une association en SCIC, ce qui permet de lancer le projet sous forme associative, puis d'évoluer vers la SCIC au moment opportun.

D'autres formes de coopératives ou d'entreprises existent et peuvent être adoptées pour répondre au mieux à vos objectifs et fonctionnements.

Enfin, si vous êtes en petit groupe et que vous avez un accès sûr à un terrain, si vous ne comptez pas demander de financements ni établir de partenariats, vous pouvez vous établir en **collectif informel**, sans structure juridique, ce qui simplifie et allège le fonctionnement, mais limite les possibilités.

→ En revanche, avoir un statut juridique, et donc avoir le statut associatif, permet la réalisation d'une convention qui a l'avantage de sécuriser l'utilisation du terrain dans le temps et que chaque partie puisse y poser des conditions.

Outils de fonctionnement structurants

Charte, règlement intérieur, fiches de fonctionnement, etc. ne sont pas indispensables lorsque les choses se passent bien, mais ils peuvent se révéler fort utiles en cas de pépin, pour formaliser un cadre et des règles communes au groupe, et surtout pour facilement transmettre ceux-ci aux personnes qui rejoignent le projet en cours de route. En général, ces documents sont élaborés collectivement au fur et à mesure que des décisions communes sont prises ou après un certain temps passé ensemble à fonctionner. En effet, ceux-ci s'avèrent bien plus riches et plus justes s'ils reposent sur l'expérience vécue plutôt que sur ce qu'on s'imagine au départ. Ils doivent donc être régulièrement mis à jour.

On entend par **charte** un document fondateur qui reprend essentiellement l'idéal vers lequel on tend, la vision et les valeurs communes du projet, sa philosophie. Les principes fondamentaux du fonctionnement du groupe peuvent aussi y apparaître. Par exemple : le mode de prise de décision, la répartition des rôles et des responsabilités, un organigramme éventuel...

Le règlement intérieur est plutôt un outil opérationnel qui établit les droits et devoirs des jardinier-e-s participant-e-s, les fonctionnements (dont ceux cités dans le paragraphe précédent) et les règles communes à respecter. Il fixe le cadre minimum nécessaire pour matérialiser la vision commune exprimée dans la charte. Ces deux documents pourront bien entendu être fusionnés en un seul.

Exemples de points pouvant être discutés et inscrits au règlement : aménagement général du jardin, coût et les critères d'adhésion, modalités de retrait, hauteur maximale des plantations et construction, partage de la production, règles de savoir-être et savoir-vivre, entretien des parcelles, produits et matériels admis, usage de l'eau, du compost, modes de culture privilégiés, participation aux temps et tâches collectifs, horaires et modalités d'accès, ouverture au public, etc.

Vous trouverez en annexes des modèles utilisés pour le verger partagé communal de Granès pour vous inspirer.

Les fiches de fonctionnement s'appliquent plus au concret pour faciliter la gestion au quotidien.

Par exemple : cahier de transmission, fiches procédures (accueillir de nouvelles personnes, attribuer des parcelles vacantes, gérer le compost et les toilettes sèches, utiliser l'irrigation...). Il est pertinent de noter pour chaque fiche le nom et contact des référent-e-s.

L'ensemble de ces documents peuvent être conservés dans un endroit facile d'accès pour tous-te-s via un outil de documents partagés en ligne ou en physique (idéalement les deux pour plus d'inclusivité) dans la bibliothèque du village, à la mairie s'il s'agit d'un terrain communal etc.

Le corpus de document peut ainsi faire l'objet d'un document-cadre unique et se nommer "livret d'accueil" et être ainsi remis à chaque nouvelle personne. Cela permet aussi à chaque Assemblée Générale d'avoir un accès rapide aux documents s'il y avait toutefois un besoin de révision ou d'actualisation.

Rassembler autour du projet

Informez les potentiel-le-s intéressé-e-s (habitant-e-s du village ou quartier, partenaires) pour les inviter à rejoindre la dynamique nécessite de bien établir et soigner sa communication ainsi que sa diffusion. Une fois clairement formulés et synthétisés les éléments du cadre (vision, objectifs, fonctionnements), les mettre en forme sur les supports de communication adaptés, et les diffuser par les moyens les plus appropriés pour toucher le public ciblé. Varier les formes de support et de moyen de diffusion vous permettra de toucher plus de monde.

Supports de communication

Les supports de communications possibles sont nombreux, à vous de choisir ceux qui vous semblent les plus appropriés, tant dans leur réalisation que dans leur efficacité. Affiches, flyers, dossiers de présentation synthétiques et détaillés, site internet, communiqué de presse, réunions de présentation, émissions radio, stand sur le marché...

Exemple d'ordre du jour d'un échange pour présenter le projet

- Expliquer / interroger sur ce qu'est un jardin / verger partagé et ses différentes formes possibles (photos, exemples existants)
- Présenter le cadre général du projet (ce qui est non négociable et ce qui l'est)
- Préciser l'implication et le rôle des différents partenaires concernés
- Proposer les prochaines étapes à mettre en place
- Laisser une place à l'expression : envies, compétences, disponibilité, doutes, craintes...
- Favoriser les temps informels et conviviaux souvent riches en échanges
- Prévoir une visite du terrain (juste après la réunion ou à un autre moment) et, pourquoi pas, une première activité inaugurale, participative, conviviale,...

Modes de diffusion

En fonction des types de support et du public que vous souhaitez intéresser, choisissez les modes de diffusion les plus adaptés : commerces de proximité, médias (presse, radio, web), acteurs du territoire (associations locales et collectivités, acteur-riche-s sociaux), listes de diffusion, lieux de rassemblement (marchés, écoles, événements sportifs, forum des associations, repas de quartiers...).

Se faire connaître

Dans un premier temps, aller à la rencontre des voisins du terrain est un premier pas tout indiqué pour qu'ils ne soient pas surpris de ce qui va se passer, mais aussi pour leur proposer de vous rejoindre.

Ensuite, divers temps peuvent être organisés, tant pour vous faire connaître que pour alimenter et avancer la mise en place du projet :

Temps conviviaux (apéros, repas, fête des voisins, événements culturels), ateliers pratiques (concevoir un jardin verger, réaliser des semis, cuisiner de saison...), animations pour les enfants, chantiers participatifs, bourses aux graines, aux greffons et aux plants...

Eviter/résoudre les problèmes

Les conflits peuvent être entre jardinier-e-s mais aussi avec les riverain-e-s. Les causes fréquentes de conflits/problèmes sont les suivantes :

- Vols de légumes ou matériels et détériorations
- Manque ou problèmes de communication entre les adhérent-e-s et / ou avec les voisin-e-s
- Vision du jardin/des méthodes de jardinage différentes
- Nuisances sonores (engins motorisés, moments festifs), nuisances olfactives (compost) ou présence de nuisibles (rongeurs, adventices)

Pour les prévenir :

- Informer de façon claire sur le projet pour que tou-te-s les habitant-e-s puissent savoir de quoi il retourne et se sentir le/la bienvenu-e dans le projet (nom du lieu, charte, conditions d'accès, contacts, actualités...)
- Animer une démarche participative : impliquer, écouter, dialoguer avec tou-te-s lors de réunions y compris des riverain-e-s de façon à associer le plus de monde
- Rédiger et mettre à jour ensemble les règles du jardin/verger partagé
- Favoriser la solidarité, l'entraide, les chantiers participatifs, le partage de plants, semences, récoltes
- Anticiper les incivilités comme un impondérable et prévoir entre jardinier-e-s volontaires une "mutuelle solidaire" pour faire face collectivement aux vols, dégâts ou intempéries
- Ouvrir le jardin sur le quartier en proposant des temps et animations ouverts aux habitant-e-s
- Sur un lieu clôturé : fermer à clé, mais aussi ranger les outils... Utiliser des plantes qui vont masquer ou gêner les intrusions (prunelliers, ronces, aubépines...)
- Avoir un ou plusieurs référent-e-s compostage formé-e-s pour rééquilibrer le compost (le brasser, l'arroser, ajout de matière brune)
- Animer un atelier sur les bonnes pratiques pour diminuer la présence de nuisibles
- Entretien du jardin et donner à voir un beau lieu. Si possible créer une signalétique tout public en prenant en compte les personnes en situation de handicap
- Se doter d'un règlement et le faire signer aux jardinier-e-s

Si des conflits perdurent, proposer un travail avec une association locale spécialisée dans la médiation sociale en amont de la police ou de la gendarmerie.

C - Trouver un terrain

Avant de vous lancer dans la recherche d'un terrain pour votre jardin/verger partagé, voyez si d'autres existent à proximité et pourraient vous accueillir ! De vieux vergers abandonnés sont aussi des terrains propices, puisqu'on gagne 5 à 10 ans dans la mise en production de fruitiers.

La première étape de votre recherche peut être d'aller à la rencontre de votre commune, de bailleurs sociaux ou de copropriétés, mais aussi de propriétaires de fonciers auxquels on pense moins (SNCF, VNF, ONF...) pour leur demander s'ils disposent de terrains vacants, jardins publics ou autres sur lesquels développer un projet.

Ensuite, vous pouvez utiliser des cartes ou des vues aériennes (via [Geoportail](#) ou [OpenStreetMap](#) par exemple) pour repérer des terrains, puis proposer à quelques personnes de vous accompagner dans une petite tournée, à vélo ou à pied, pour observer de plus près les lieux et leurs affinités avec votre projet.

N'hésitez pas à aller parler avec les « anciens », qui connaissent souvent les bonnes terres, les sources, les espaces qui étaient dédiés aux zones maraichères ou fruitières. Des petites annonces à des endroits stratégiques peuvent aussi donner des résultats.

Une fois des terrains repérés, il faut en identifier les propriétaires ou gestionnaires. Commencez par aller sonner chez les personnes habitant à proximité afin de leur demander (profitez-en pour leur parler du projet de jardin collectif et demander leur avis). Si vous ne trouvez pas la réponse auprès des habitant-e-s, adressez-vous à la commune (service cadastre ou urbanisme). Ces services pourront généralement vous renseigner sur le nom du propriétaire. Si la commune ne sait pas vous répondre, consultez le site <https://cadastre.gouv.fr>

Avant de contacter le propriétaire, prévoyez un document de présentation du projet (objectifs, participant-e-s attendu-e-s, partenaires locaux, financement...). Envoyez un mail ou téléphonez pour lui présenter votre projet en sollicitant un rendez-vous pour le lui expliquer plus en détail. Parlez des expériences existantes et des bénéfices qu'elles apportent, de vos partenaires, etc.

Choisir un terrain

Pour se donner un maximum de chances de réussite, votre terrain doit rassembler le plus de critères possible dans la liste suivante :

L'accès : mieux vaut privilégier un lieu facilement accessible. Être à proximité immédiate des logements des jardinier-e-s, des réseaux de bus ou pistes cyclables, d'un parking ; bénéficier d'un accès direct depuis la voie publique pour éviter le passage par des zones privées qui rend l'implication plus difficile.

La taille : en fonction de votre projet, déterminez la surface minimale nécessaire, en tenant compte des espaces non productifs (lieu de convivialité, rangements, parking, zones sauvages...), du potentiel d'évolution du projet et de quoi accueillir de nouvelles personnes. Si le terrain est beaucoup plus grand que la surface que vous aviez estimée nécessaire, vérifiez auprès du propriétaire que ça ne pose pas de problème de laisser une partie en friche, ou réfléchissez à comment occuper le terrain : accueillir un autre projet géré par d'autres personnes (une école, des partenaires sociaux, un maraîcher des environs à la recherche de foncier...), créer un espace d'animations, des jardins pédagogiques, etc.

La pédologie : un bon sol est la base d'un bon jardin/verger. Déterminez le type de sol que vous avez (roche-mère, profondeur, composition, taux de matière organique, structure, vie du sol), et ce que vous pourrez faire évoluer, ce sur quoi il sera difficile d'intervenir. Le terrain a-t-il été cultivé récemment (quoi, comment) ou est-il en friche depuis longtemps ? Faudra-t-il défricher des arbres et arbustes ou les intégrer dans le plan d'aménagement ? Établissez l'historique du jardin et de son environnement pour chercher des sources possibles de pollution, au besoin réalisez une étude de pollution des sols, de salinité, etc. La bioindication (étude de la végétation spontanée présente) est aussi un bon moyen de se faire une idée de la qualité de son sol (pollutions, carences et excès, structuration, blocages, profondeur, etc.) ; des spécialistes existent que vous pouvez faire intervenir en prestation, ou sur une initiation/formation à la bioindication. cf. ressources.

Si le sol n'est pas utilisable (artificialisation, pollutions), le jardin partagé peut être installé hors sol, mais ça n'est pas la solution idéale. On installe des bacs de culture (toutes formes et tailles possibles tant que ça reste pratique) qu'on remplit d'un substrat bien choisi (couche drainante au fond, couche de bonne terre arable sur le dessus, réalisation de lasagnes...) et qu'on peut installer sur un terrain avec un sol inapproprié, ou sur un toit, une terrasse, un espace public... Ces carrés potagers peuvent être aussi pratique pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap. C'est ce qu'avaient proposé des habitant-e-s de Couzouls au Budget participatif du Département et qui n'a malheureusement pas vu le jour par manque de financements.

Les conditions climatiques : orientation (l'exposition à privilégier est le sud ou sud-est), taux d'ensoleillement, exposition aux vents, au gel, présence de microclimats (le terrain est-il entouré de relief, de murs ou de haies, de zones humides)... maximiser les bonnes conditions climatiques, c'est se donner plus de chances de bien réussir ses cultures !

L'eau : essentielle pour le bon développement d'un jardin ou verger partagé, tant pour les cultures que pour la vie du sol, la ressource en eau est précieuse, l'enjeu est donc d'en avoir, mais aussi de mettre en place des bonnes pratiques pour limiter son usage. Avoir plusieurs solutions (eau de pluie, eau de ville et/ou forage) peut être sécurisant dans le cas où une vient à manquer.

Y a-t-il de l'eau en sous-sol, à quelle profondeur (notamment pour les arbres) ? Quelles sont les ressources hydriques à proximité (puits, source, rivière, réseaux), quelle est leur fiabilité (constance, pollutions) ? Que peut-on mettre en œuvre pour en avoir (forage, récupération d'eau de pluie, nappe phréatique artificielle) ?

Y a-t-il un risque d'inondation ?

L'environnement : y a-t-il des sources de pollution ou de gêne alentour : routes passantes, agriculture intensive, carrières, sites industriels ? Repérez-vous des traces d'animaux ou insectes qui peuvent devenir "nuisibles", dans le sens de les prendre en compte : ils ont autant le droit que nous d'être présent-e-s, de se nourrir, d'autant que leurs espaces sont de plus en plus restreints. Ainsi, mettre des clôtures, protéger les jeunes arbres seraient la solution la plus adaptée.

Pour réaliser ce diagnostic, nous vous proposons en annexe une grille à prendre avec vous lors de la sortie balade ou vélo pour évaluer les potentialités du/des terrain(s) identifié(s).

Sécuriser le terrain

Mettre en place un jardin, et plus encore un verger, est un processus qui s'inscrit dans le temps : si la plupart des cultures maraîchères courent d'une année sur l'autre, le travail sur l'aggradation du sol, l'amélioration de sa fertilité, de son équilibre, est un processus à moyen voire long terme. Il en est de même pour l'installation d'un verger, d'aromatiques, d'ornementaux, etc. Pour cette raison, mieux vaut dès le départ sécuriser la mise à disposition de votre terrain dans le temps.

On peut chercher, dans un premier temps, à obtenir du propriétaire un accord de principe. Ce document signé est une première étape qui permet au groupe d'être rassuré sur la suite du processus. Mais quel que soit le cas (achat, location ou prêt à titre gracieux), il convient de rapidement mettre par écrit sous forme de **convention, bail ou commodat** les termes et les conditions de l'occupation du terrain. Une convention offre un cadre juridique, c'est-à-dire qu'elle fera référence en cas de litige entre le propriétaire du terrain et la structure porteuse du projet. Elle pourra définir la durée de la mise à disposition, les conditions, les restrictions, etc. Prévoyez par exemple une dédite en hiver, ou bien la possibilité de faire les récoltes, avant de rendre le terrain.

Et pour finir, vous pouvez choisir de clore votre espace partagé. Même si on considère qu'un espace ouvert et visible par tou-te-s est, dans l'idéal, plus convivial, plus favorable à être accepté et intégré par le voisinage, et permet de désamorcer des idées reçues ou gênes perçues, les conditions extérieures (nuisibles, vols, dégradations et autres risques) peuvent nécessiter de fermer le jardin, par la mise en place de **clôtures ou de haies**. Plusieurs réglementations encadrent la mise en place de telles infrastructures, et vous devez tenir compte d'éventuelles servitudes, ne pas gêner l'écoulement des eaux, etc. Vous trouverez ces informations auprès du service urbanisme de votre mairie ou sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3131

Aussi pour l'implantation de haies ou d'arbres n'hésitez pas à en parler avec vos élu-e-s qui pourront se rapprocher des pépinières départementales qui pourront apporter un appui à l'implantation d'espèces adaptées au climat et à votre territoire. Vous trouverez également dans les ressources, les contacts de l'Association Arbres et paysages II.

D - Les ressources

Il peut être intéressant dès le lancement du projet d'identifier et de localiser les ressources locales :

- ▲ Où trouver des conseils pratiques, formations et accompagnements (méthodologiques, techniques, réglementaires, etc.) ?
- ▲ Comment s'approvisionner en fournitures, plants, semences, arbres, etc. ?
- ▲ Aura-t-on besoin de financements, et si oui, à qui peut-on s'adresser ?

Vous trouverez en fin de guide un annuaire, non exhaustif, des ressources que nous avons identifiées localement. Mais n'hésitez pas à chercher de votre côté au plus proche de chez vous, en vous renseignant auprès des jardinier-e-s dans votre entourage, des professionnel-le-s des jardins et espaces verts, etc.



Allons semer des graines !

Si au moment de vous lancer dans le concret, un doute vous étreint, rappelez-vous : le jardinage est une activité accessible à tou-te-s. Ne pas s'y connaître n'est donc pas un problème, seule l'envie est primordiale, elle vous permettra d'apprendre, de progresser et de partager toutes sortes de moments au sein d'un groupe qui rassemble de nombreuses compétences.

Vous apprendrez par la pratique, sur votre terrain, mais aussi ailleurs ; n'hésitez pas à participer à des activités d'autres jardins/vergers partagés, à proposer de l'aide à d'autres jardinier-e-s, voire à des maraîcher-e-s ou arboriculteur-ric-e-s, ce qui vous permettra de préciser la vision de votre projet, d'acquérir toute sorte de savoirs, et surtout des techniques et pratiques, des spécificités locales, etc. qu'on n'enseigne pas dans les ouvrages spécialisés. Vous pouvez aussi participer à des **actions collectives, formatives et pédagogiques** proposées par différentes associations (voir [Ressources locales](#)). Si le groupe en éprouve le besoin, et si ça vous est possible, n'hésitez pas à vous faire accompagner d'un-e "tuteur-ric-e" (professionnel-le, conseiller-ère technique, jardinier-ère ou d'un collectif d'un autre jardin partagé expérimenté).

Posez clairement des **objectifs opérationnels** réalisables dans les temps impartis et respectez les rythmes (du jardin, du projet, du groupe et de chacun-e). Prenez soin, individuellement et collectivement de démarrer par une surface et des objectifs raisonnables.

A - Aménagement du jardin

Avant de commencer la mise en culture, quelques étapes préliminaires vont vous aider à penser et mettre en place le plan global du terrain.

Observation du terrain

C'est la première étape à entreprendre avant de passer à l'action. Une observation préalable sur une période assez longue permettra d'optimiser les propositions d'aménagement, en fonction de ce que vit votre terrain au fil des saisons. Observez le comportement du terrain par tous temps, déterminez l'ensoleillement en été et en hiver, les parties exposées aux vents, au gel, les écoulements d'eau, les cycles de végétation spontanée, les passages d'animaux, etc. Essayez de visualiser vos différentes idées d'aménagement, imaginez-vous pratiquer au quotidien, et laissez-vous suffisamment de temps pour réfléchir aux besoins potentiels, aux options et variantes que vous pouvez envisager, et conservez une approche la plus ouverte et exhaustive possible.

Établir un cahier des charges

Le cahier des charges définit plus précisément ce que l'on veut comme résultat, et éventuellement les méthodes que l'on veut, ou ne veut pas, utiliser. Il s'établit collectivement à partir des contraintes, des désirs, des besoins et des moyens.

• **Les contraintes** d'aménagement résultent le plus souvent du terrain existant et de sa situation, du cadre juridique ou urbanistique voire du cadre posé par les partenaires.

Par exemple : la pente du terrain, la faible ressource en eau, la réglementation sur les plantations d'arbres en bordure de parcelles, la proximité d'une rue passante... La présentation du terrain sous forme de plans ou de maquettes est un outil efficace pour modéliser ses atouts et ses contraintes. Cela peut se faire via une animation réunissant tout le monde : le dessin. cf. grille d'animation proposée en annexes.

• **Les besoins** en aménagement découlent des objectifs, du public concerné, du type de jardin et du fonctionnement choisis ; certaines contraintes et certains désirs génèrent des besoins. Certains besoins sont incontournables : eau, ensoleillement, qualité du sol, zone de compostage, circulations adaptées, espaces de convivialité...

• **Les moyens** regroupent l'inventaire des moyens humains, techniques et financiers recensés. Ils sont disponibles ou à rechercher.

Ces éléments réunis permettent d'établir une liste de caractéristiques que devra respecter le projet d'aménagement. Ces caractéristiques peuvent être de tout ordre : style, références symboliques, esthétiques ou culturelles, choix de matériaux, de couleurs, parti pris de circulation, techniques de culture, principes d'agencement, liste d'équipements... L'ensemble composera le cahier des charges.

Il faut vérifier l'adéquation de celui-ci avec les objectifs initiaux. Certaines contradictions peuvent être des obstacles, d'autres seront résolues par des solutions créatives.

Le cahier des charges doit être présent à l'esprit du groupe au moment de la conception du projet d'aménagement. Il est indispensable de l'écrire ou de le visualiser.

🔍 Quelques questions à se poser :

Quelles sont les actions à développer ?

- ▲ Activités jardinières.
- ▲ Activités éducatives ou de formation.
- ▲ Fêtes, rencontres, moments conviviaux.
- ▲ Accueil d'événements, manifestations, expositions.
- ▲ Mise à disposition d'une partie du terrain à d'autres structures...

Quels sont les travaux et tâches à effectuer ?

- ▲ Gros travaux : terrassement, adduction d'eau, raccordement EDF...
- ▲ Installations d'infrastructures : abris, clôtures, compost, cuves, toilettes...
- ▲ Tâches jardinières : aménagement de l'espace, travail du sol, organisation des productions, récoltes.
- ▲ Accueil et encadrement des usagers et du public.
- ▲ Entretien, maintenance et gestion du matériel...

Quels sont les moyens nécessaires ?

- ▲ Quels moyens financiers sont acquis et pour quels usages ? Comment obtenir des financements complémentaires ?
- ▲ Quels sont les moyens nécessaires autres que financiers (matériels, humains), acquis ou comment les trouver (prêt, récupération, personnes ressources...) ?

Élaborer un projet d'aménagement

Avant de passer aux travaux pratiques, il faudra encore concevoir, au moins dans les grandes lignes, l'aménagement du site.

Plusieurs propositions peuvent être étudiées parallèlement ou successivement. Des outils et méthodologies sont disponibles pour vous aider, comme le processus de design d'un terrain en permaculture dans la bibliographie.

Il est intéressant d'alterner des temps de réflexion en grand groupe et des temps en petits groupes. Les cycles de créativité, d'analyse et de validation se succèdent. Le consensus est à privilégier par rapport au vote : il pousse à approfondir la réflexion et stimule la créativité.

Il peut être cohérent d'imaginer d'abord l'ambiance, le style général du jardin, puis de situer des zones correspondantes aux différents usages, d'y implanter les équipements fixes et de tracer des circulations.

Les premiers éléments essentiels à déterminer sont :

- ▲ les zones gérées collectivement et celles gérées individuellement
- ▲ les espaces de rangement, de compostage, les toilettes sèches, les cuves, les serres...
- ▲ les espaces de rencontre et de convivialité
- ▲ les zones de plantation d'arbres et plantes pérennes car leur emplacement sera définitif
- ▲ les espaces réservés à la biodiversité et à la vie sauvage
- ▲ le tracé des sentiers et accès permanents
- ▲ la circulation de l'eau

Gardez à l'esprit que cet aménagement influera sur votre vie quotidienne au jardin : privilégiez la praticité, la simplicité, essayez d'anticiper les différentes actions et fonctions qui seront développées sur le lieu pour vérifier leur compatibilité avec le plan d'aménagement.

Ces étapes de mise au point et le projet d'aménagement lui-même peuvent être modélisés au moyen de maquettes, de plans, de croquis, de photo-montages, de descriptifs... La communication est ainsi possible et les échanges plus clairs.

Penser les aménagements... pour un jardin écologique !



“ Nature & Progrès défend une approche écologique et respectueuse du vivant. Nous insistons sur l'importance de préserver les sols, les milieux autant que les êtres vivants. ”



Un jardin équilibré, sain, sans produit chimique est un jardin qui **accueille les auxiliaires** du jardinier. Laisser des zones sauvages, mettre en place des habitats spécifiques (mares, haies, tas de bois ou pierres, sols riches en matière organique, etc.) permet aux amis du jardin de s'installer durablement.

C'est un jardin respectueux de la ressource en eau et fonctionnant avec des énergies « propres ». Utiliser au mieux **la ressource en eau**, c'est la récolter (eaux de pluie, eaux de ruissellement, cours d'eau), la stocker (dans l'humus du sol, dans des bassins et mares, dans des cuves), l'économiser (sols couverts, cultures adaptées, arrosages réduits) et ne pas la polluer (éviter les produits chimiques, limiter l'utilisation de produits naturels à risque, maîtriser les amendements azotés et autres). **L'énergie** à apporter peut être réduite en utilisant les dynamiques naturelles et les écosystèmes : la nature travaille pour vous, alors prenez soin de l'accompagner et de la guider plutôt que de chercher à lutter contre.

Il s'y cultive aussi l'art de la **valorisation du déchet**, qui entre dans le fonctionnement du jardin en tant que nourriture et protection du sol. Avant d'évacuer un déchet du jardin, posez-vous la question de son potentiel rôle en tant que ressource : les herbes arrachées ou coupées servent de paillage ou d'amendement azoté, de même que les branches taillées, après broyage ; tout cela peut aussi alimenter la production de compost, ou devenir des lieux de vie pour les auxiliaires. N'hésitez pas à recueillir les « déchets » extérieurs au jardin (composts, déchets verts, matériaux pour construire abris, bordures, etc.).

Finalement, le jardin où tout est possible est à la fois écologique et économique, avec l'énergie du bon sens !

Utiliser le projet d'aménagement

La finalisation

Le projet validé, une étude plus précise peut commencer : elle a pour but de produire une liste détaillée des travaux à réaliser avec leur descriptif, leur planification inscrite dans le temps et leur budgétisation.

La planification doit tenir compte du calendrier des saisons, de l'ordre logique des travaux (le gros œuvre sera effectué en premier, suivent le tracé des circulations et la pose de clôtures, l'installation d'infrastructures peut se faire par la suite ou juste après le gros œuvre, ensuite seulement le jardinage à proprement dit) voire de calendriers administratifs (date d'obtention des financements ou autorisations nécessaires, travaux réalisés par des services de collectivités...).

Le descriptif détaillé des travaux permet de partager leur réalisation entre vous ou avec des partenaires, mais aussi de déterminer plus finement les moyens nécessaires et notamment de les chiffrer. Ces données seront intégrées au budget prévisionnel final. Dans le cadre d'un projet de petite taille et ne nécessitant pas de gros œuvre, organisez des chantiers collectifs : c'est un bon moyen d'avancer sur des réalisations importantes, tout en créant et en alimentant le lien, la dynamique de groupe et la convivialité.

Favorisez les espaces pour cultiver le collectif

Les espaces de convivialité et les aménagements propices à la rencontre, l'échange et la concertation sont à multiplier et à soigner :

▲ petits espaces intimes où se retrouver (banc dans un coin ombragé ou ensoleillé, escalier aux larges marches qui servent d'assise...)

▲ espaces plus grands pour les réunions, chantiers, temps festifs et événements pédagogiques ou culturels (placette/agora, gradins en cercle, tonnelle, abri ouvert ou fermé, serre...)

▲ aménagements récréatifs ou de détente (coin pique-nique, barbecue - accompagné d'une signalétique claire pour son usage pour éviter tout feu -, terrain de boules, tables de jeu, labyrinthe...)

Les lieux de regroupement naturels sont de bons points d'ancrage pour aménager ces espaces : près de points d'eau, au croisement de chemins, le long d'un muret, à l'ombre d'un arbre, dans ou à proximité d'un abri, à l'entrée, à côté du panneau d'affichage... Les espaces non cultivables présentent aussi souvent de belles opportunités à investir. Les échanges et la convivialité sont favorisés par des aménagements où l'on se retrouve face à face ou en cercle.

Préparation du sol

Le principal travail du sol est idéalement réalisé à l'automne avec une reprise de sol (travail superficiel) au début du printemps. Ne travaillez jamais un sol trop mouillé : s'il colle à l'outil, ça n'est pas bon signe (et si l'outil ne rentre pas, c'est qu'il est trop sec...).

Il est déconseillé de retourner le sol en profondeur (labour), afin de ne pas perturber la microfaune qui y vit et d'y créer des déséquilibres. Il sera en revanche souvent bénéfique de le décompacter au lancement, à l'aide d'une sous-soleuse, d'une fourche-bêche ou d'une grelinette, outils qui permettent de respecter la vie du sol. Ensuite, il sera ameubli en superficie jusqu'à obtenir une structure facilement effrifiable.

La mise en place d'un engrais vert ou d'un paillage (bonne couche de broyat de déchets verts : branches d'arbre feuillu, feuilles mortes, herbes, etc., fumier décomposé, paille, cartons, bâches de maraîchage) sur plusieurs mois (de fin d'été au début du printemps idéalement) peut réaliser une grande part du travail du sol, tout en le fertilisant pendant l'hiver.

Pour le premier travail du sol, ou si vous avez des travaux de terrassement ou de défrichage à réaliser, il peut être intéressant de solliciter la commune ou un-e agriculteur-ric voisin-e qui peut intervenir avec des outils plus adaptés. Mais soyez sûr-e et précis sur ce que vous voulez, et à quel moment vous le voulez, car tout le monde ne partage pas forcément votre façon de faire et d'envisager les choses.

Pensez aussi à la location : pour quelques centaines d'euros, vous pouvez louer une minipelle plusieurs jours, qui vous permettra assez facilement de :

▲ réaliser des travaux légers de terrassement, aplanissement, décaissement pour talus ou muret, etc.

▲ creuser une mare ou un bassin de stockage ainsi que les fossés récoltant et distribuant l'eau

▲ décompacter le sol à cultiver, creuser les trous pour planter des arbres, ou pour les fondations d'un abri

▲ transporter et épandre de grandes quantités de matière organique (fumier, broyat, paillage)

▲ transporter et mettre en place le matériel lourd (cuves, structures, etc.)

B - Planification des cultures

Cette étape peut paraître optionnelle mais elle est néanmoins utile pour aider le groupe à s'organiser tout au long de l'année, en particulier sur les cultures collectives. En effet, décider ensemble à l'avance de ce qui sera cultivé à quel endroit et à quel moment, en tenant compte ou non des associations favorables de plantes et des rotations de cultures, permet de faciliter le travail collectif par la suite et d'éviter malentendus et pertes de temps. Enfin, cela permettra de prévoir au plus juste les commandes de semences et les achats de plants à repiquer.

Réaliser un **plan de culture**, c'est programmer l'occupation du terrain dans l'espace et dans le temps. Réaliser un plan de culture, c'est programmer l'occupation du terrain dans l'espace et dans le temps. Et ce, en fonction des contraintes, des besoins des plantes, de leurs interactions, de la praticité de l'entretien et des récoltes. Que va-t-on planter ? Où ? Quelles cultures pourront se succéder ? Comment éviter de cultiver les mêmes plantes aux mêmes endroits pour limiter l'épuisement du sol et la transmission de maladies ou parasites ? Sur un jardin aux productions très diversifiées, et si l'on veut tenir compte au maximum des règles d'associations, de rotations, d'interactions, tout en conservant un fonctionnement léger, cela peut vite devenir un casse-tête. N'hésitez alors pas à vous faire aider, simplifier et prendre des raccourcis, du moins au départ, puis l'expérience vous aidera à affiner et améliorer votre planification.

Cela étant dit, un plan de culture n'est nullement indispensable et on peut aussi lui préférer un aménagement spontané et évolutif, en fonction des envies et des initiatives des uns et des autres. D'ailleurs, pour un groupe débutant dans la gestion d'un potager, la réalisation préalable d'un plan de cultures peut s'avérer trop compliquée et rigide. C'est donc au groupe de tester et de décider ce qui lui convient le mieux ! Par contre, il est toujours fort utile de disposer d'un calendrier des semis, qu'on pourra installer sur le terrain comme aide-mémoire, afin que tout le monde puisse s'y référer avant d'entreprendre des semis.

C - Acquisitions nécessaires

Commencez par créer une liste des besoins matériels, en isolant les besoins en investissement (qui durent dans le temps) et ceux en fonctionnement (qui doivent être renouvelés régulièrement).

En **investissement**, penser notamment aux clôtures, abris et structures, aux outils, récupérateurs d'eau, petits mobiliers (assises, bancs, table, étagères, panneaux ou tableau...), à la préparation du terrain...

En **fonctionnement**, penser notamment aux graines, plants, arbres, terreau, eau, compost, paillage, gants, remplacement et réparation d'outils, rémunération d'accompagnants, assurance...

Pour économiser, essayez d'identifier l'existant qu'il serait pertinent de conserver sur le terrain, ce que vous pouvez trouver aux alentours, là où des dons ou du troc sont possibles ; listez les ressources du groupe (compétences en bricolage, jardinage ou aménagement, créativité, matériels disponibles, voire des voisin-e-s bienveillant-e-s) et auto-réalisez en chantier collectif ; puis réfléchissez aux achats de seconde main (ressourceries, vide-greniers, et autres).

Limitez-vous au départ à une réserve d'outils indispensables, adaptés à vos besoins,

dans les quantités qui vous semblent raisonnables, puis complétez par la suite en fonction des besoins. Et choisissez des outils de bonne qualité, que vous stockerez et entretiendrez au mieux : ils dureront plus longtemps.

Pour ce qui reste à financer, si votre système d'adhésion / participation ne suffit pas, n'hésitez pas à demander un soutien à votre commune (subventions d'investissement et de fonctionnement), ou intercommunalité, voire au département ou aux acteurs sociaux (CAF, MLI) si votre projet comporte des composantes sociales et solidaires, d'accès à une alimentation pour tou-te-s, etc. Vous pouvez aussi profiter des budgets participatifs des collectivités, et d'appels à projets de fondations compatibles avec vos valeurs et objectifs (Fondation de France, Truffaut, Rustica, Léa Nature, Rotary Club, Acteurs de la transition...). Vous trouverez dans le chapitre ressources locales une liste non exhaustive de pistes de sources de financements.

Choix et acquisition de semences, de plants et d'arbres

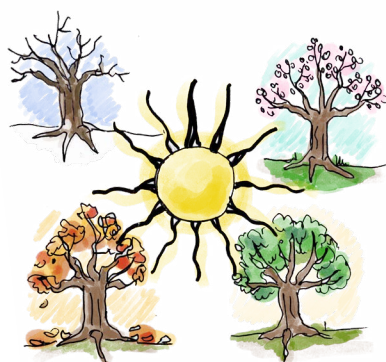
Les semences et plants peuvent être achetés directement auprès de producteur-riche-s, ou en jardinerie et pépinière, mais souvenez-vous qu'ils peuvent également être autoproduits, troqués entre jardinier-e-s ou lors de bourses aux semences et/ou aux plantes. Dans tous les cas, dans un souci de préservation de la biodiversité, nous vous incitons fortement à éviter les plants et semences provenant d'une agriculture industrielle (comme les hybrides FI, les portes-greffes boutures) pour privilégier les variétés paysannes, locales et reproductibles respectueuses de l'environnement. Votre démarche contribuera à soutenir les paysan-ne-s de l'Aude.

Vous trouverez une liste non exhaustive de bonnes adresses dans le chapitre "Ressources locales".

3. Fonctionner au quotidien - le projet au gré des saisons

A - Des référent-e-s par poste

L'organisation collective s'appuie sur la répartition dans le groupe des responsabilités, travaux et missions. On appelle référent-e-s les personnes qui garantissent la bonne réalisation d'une mission ; cela ne signifie pas que l'on doit tout faire soi-même, mais bien de s'assurer que les tâches soient correctement réalisées, par soi ou par d'autres, dans les temps impartis. C'est la personne qu'on contacte quand on veut plus d'informations sur une mission et son état d'avancement, sur ce qu'il est nécessaire de savoir pour la réaliser, sur les interactions qu'il peut y avoir avec les autres missions, etc. À part pour les tâches simples et qui demandent peu de présence, on conseille, pour des raisons pratiques évidentes, d'être au moins toujours deux référent-e-s par mission. Les postes de référent-e-s peuvent être tournants dans le temps, afin de favoriser l'implication de tou-te-s et l'interconnaissance des missions et fonctionnements, ou rester fixes, parce qu'on ne change pas une équipe qui gagne...



Cette liste donne une idée des différentes tâches possibles sur un jardin/verger partagé. Chaque collectif peut y piocher ce qui lui convient et correspond à sa réalité et à ses besoins. Certaines tâches peuvent être regroupées, d'autres supprimées ou ajoutées, c'est à chaque groupe de créer sa propre organisation en fonction de ce qui a émergé des étapes précédentes.

▲ **Coordination générale** : favorise le bon fonctionnement de la dynamique de groupe ; garde une vision globale du projet et veille à ce que tout fonctionne comme convenu ; relie les différents groupes, fait circuler les éléments d'information adéquats, et rapporte en réunions les éléments qui pourraient être améliorés ; relation avec les partenaires...

▲ **Communication interne** : veille à ce que les informations nécessaires parviennent aux personnes concernées ; met en place des moyens de communication adéquats : liste/tableau de communication, tableau d'affichage, classeur de documentation, livret d'accueil...

▲ **Trésorerie** : tenue à jour des comptes et bilans, communication de ceux-ci ; titulaire du compte sur lequel les fonds transitent ; facturation, paiements

▲ **Organisation des réunions** : définition des dates convenant au plus grand nombre, invitations, ordre du jour, animation, rédaction et diffusion du compte-rendu

▲ **Communication externe** : tenue d'un blog / site (aussi utile pour la communication interne) voire de listes de diffusion ; réalisation d'affiches, flyers, dossiers de présentation, communiqués de presse ; lien avec les médias et les partenaires

▲ **Contacts avec l'extérieur** : gère les demandes venant de l'extérieur et les transmet à la bonne personne, s'assure que le suivi des demandes transmises est réalisé ; relations de bon voisinage

▲ **Accueil des nouveaux membres** : informe les nouveaux arrivants, partage du livret d'accueil, visite de la parcelle, explique le fonctionnement, l'organisation collective, la date de la prochaine réunion... ; gère la liste d'attente des demandes de participation

▲ **Événementiel** : programmation et organisation d'événements (visite, fêtes, moments conviviaux...)

▲ **Respect du règlement et/ou de la charte** : favorise la connaissance des documents cadres ; au besoin, rappelle les règles communes et fait veiller à leur respect

▲ **Médiation** : gère les cas de conflit ou de désaccord ; désamorce les conflits et favorise la discussion, si nécessaire, en réfère au groupe qui peut apporter apaisement ou décision

▲ **Vie des espaces collectifs** : planification des travaux, organisation de chantiers participatifs...

▲ **Matériel** : acquisition, gestion du bon état et de son entretien...(bien que cette tâche soit de la responsabilité de tou-te-s)

▲ **Fournitures** : commandes groupées, stockage et utilisation des graines, plants, amendements et autres matériaux

▲ **Compost** : vigilance sur le contenu, la maturation, la gestion des tas ; planification des tâches à réaliser ; sensibilisation et information si nécessaire auprès des membres et du voisinage

▲ **Eau** : contrôle des besoins, gestion des stockages, raccordements, entretien des arrosages goutte à goutte...

▲ **Fruitiers** : planification des travaux de plantation et entretien, surveillance, prophylaxie...

B - Mise en place et constante adaptation des fonctionnements, outils, cadres.

Vous avez posé les bases, le cadre, et implanté votre jardin/verger ; vous avez mis en place des outils et fonctionnements, et avez créé une dynamique de groupe positive, sans oublier les moments de partage, de célébration et de convivialité...

... alors maintenant à vous de jouer !

Gardez cependant à l'esprit, même pris dans la pratique au quotidien, que toutes ces bases posées et opérationnelles doivent être régulièrement rappelées, ré-étudiées et mise à jour, adaptées, au fur et à mesure que votre projet vit. De nouvelles personnes arrivent dans le groupe, d'autres partent ? Il peut être utile de questionner les fonctionnements collectifs afin de les adapter aux convenances de tou-te-s.

Le projet à évolué, l'expérience et la pratique ont amené de nouvelles données, envies, contraintes ? Intégrez-les dans votre analyse et mettez à jour les documents-cadre afférents. Trop de personnes veulent participer, trop d'activités, pas assez d'espace ? Réfléchissez à essaimer, ou déménager sur un plus grand espace.

Et conservez des temps forts de partage et de convivialité, pour rester ouvert sur l'extérieur, pour rythmer la vie du projet au fil des saisons, n'hésitez pas à organiser plusieurs fois par an des temps festifs et des chantiers collectifs :

▲ Installation d'un **abri convivial** : un lieu permettant aux jardinier-e-s de se réunir à l'abri, c'est un élément important pour favoriser la convivialité et la rencontre sur le jardin. Cet abri deviendra vite le lieu central du jardin, où s'organiseront repas communs, réunions, animations, le lieu d'accueil avant de se lancer... Sa construction peut être réalisée de façon artisanale par le groupe lui-même, lorsqu'on est à court de travail sur le potager, à la saison froide. Et pourquoi pas une après-midi de création artistique pour décorer le site ? Pensez aussi au Land art !

▲ Mise en place d'une citerne de **collecte d'eau** de pluie, d'une mare vivante : il est toujours utile d'installer dès que possible un système de récupération d'eau de pluie, un bassin d'infiltration ou une mare naturelle. De bonnes réserves d'eau seront toujours nécessaires, et la vie du sol et de la biodiversité en sera améliorée

▲ Mise en place de **bacs de compostage** : compagnon incontournable du potager, il permettra de gérer les déchets verts et de cuisine produits par le jardin et ses participant-e-s (voire des voisin-e-s) tout en renouvelant la fertilité et améliorant la structure du sol sans devoir dépendre d'apports extérieurs et parfois coûteux. L'idéal est de démarrer le compostage au début du projet, en même temps que le jardin. Ainsi, après quelques mois, vous disposerez déjà de compost mûr prêt à utiliser sur les parcelles ! Conseil : en même temps que la mise en place des composteurs, pensez à réaliser la signalétique et à assurer un suivi suffisant afin d'éviter les dépôts de déchets inappropriés dans le compost

▲ **Plantation d'arbres** : voici un travail à entreprendre en hiver, lorsque le potager est au repos ; les arbres seront plantés entre mi-novembre et mi-décembre (au plus tard en mars). Lorsque vous placerez les arbres sur le terrain, choisissez leur un emplacement qui permette de protéger le potager des vents froids, tout en les orientant de façon à ce qu'ils ne fassent pas écran au soleil (donc pas au sud du potager, surtout s'il s'agit d'arbres de haute taille). Pour en savoir plus sur la meilleure façon de planter les arbres et sur les espèces indigènes à privilégier afin d'accueillir la biodiversité, voire vous faire

accompagner sur leur plantation, consultez le site de Arbres et Paysages II ou demandez directement aux pépiniéristes vous ayant fourni les arbres

▲ **Journées d'échanges de pratiques avec d'autres collectifs** de jardins ou vergers partagés du territoire. Faire réseau sera riche en rencontres et pourra donner lieu à de nouvelles envies

▲ **Journées de visite de jardins ouverts au public**. Exemple : le jardin extraordinaire à Lieurac (09)



4. L'exemple du verger partagé communal de Granès

À GRANÈS, LES RÊVES S'ENRACINENT AU VERGER PARTAGÉ

« Je vois bien « Le Vivant d'Abord » ! C'est important, le mot « vivant » ! » La proposition de Francine roule au milieu du groupe. « Ou « Le Verger du Vivant » ?! » renchérit Christophe. La petite troupe s'emballe. Il y a là Donna, Béa, Alain et Christophe. Monica et Catherine n'ont pas pu assister à la réunion. Nous sommes début novembre, dans une salle municipale de Granès, dans les basses Corbières. Toutes et tous sont réuni-e-s autour d'un projet commun : un verger partagé sur un terrain appartenant à la commune. Et le défi du jour consiste à trouver un nom au verger.

C'est déjà la cinquième réunion pour le groupe, qui s'est constitué en 2022. Béa, conseillère municipale, raconte l'origine du projet : « Depuis que l'on est élus, on a entrepris de rendre le village plus beau et convivial, on rénove le cœur du village. Et lors d'une réunion publique de concertation, beaucoup de personnes ont exprimé leur envie d'arbres fruitiers. Alors a germé cette idée de mettre en place un verger communal : la commune se place en facilitatrice, et celles et ceux qui veulent s'investir dans le projet feront ce qu'il y a à faire. Et pour ma part, je suis très animée par le fait de faire les choses ensemble ! »

« Je trouve que c'est un moyen de mettre en commun à la fois nos savoirs, nos envies et ce qu'on voit pour l'avenir », explique Christophe. Et les rêves ne manquent pas : « des arbres fruitiers, des noix, un potager, un lieu où l'on peut se retrouver, faire la fête, où certains enseignent et où d'autres apprennent », détaille Donna. « On pourrait y faire des formations, amener des écoles », poursuit Ciara, également élue au conseil

municipal. « Certains d'entre nous seront sans doute un peu vieux quand ce verger sera en pleine production, parce que ça prend du temps, mais on le fait aussi pour les générations futures », explique Béa.

Le groupe prend le temps de poser des bases saines, grâce à l'accompagnement de Manon Laurine, salariée de Nature et Progrès, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du département de l'Aude : « Je suis là pour coordonner des temps conviviaux et des temps de réflexion, via des animations où j'utilise les outils de l'éducation populaire. Le but c'est que les gens se sentent bien ensemble. C'est important, dans un groupe, que chacun-e trouve sa juste place. Dès le début, nous avons défini des accords de fonctionnement du groupe, et nous discuterons bientôt du règlement intérieur du verger et de la charte de valeurs des personnes qui vont y œuvrer. » Pour enrichir les réflexions, un temps de rencontre a été organisé avec un groupe de citoyen-ne-s de Routier également investi dans une démarche de jardin partagé.

Côté verger, le groupe a déjà pu bénéficier d'une formation par Juliette Watson, pépiniériste à Rodome, et peut compter sur l'aide de paysan-ne-s granettois-es pour préparer la terre, mais il est encore un peu trop tôt pour planter les arbres :

« On a déjà commencé à réfléchir à l'endroit où l'on va mettre tel ou tel fruitier, pour ne pas se précipiter, parce qu'une fois que les arbres sont plantés on ne va pas les déplacer ! explique Manon. Le principal risque dans ce genre de démarches, c'est d'aller trop vite. »

« C'est important de poser des bonnes bases pour pouvoir ensuite se lancer dans un projet ensemble et de mettre les mains dans la terre »

Manon Laurine, salariée Nature et Progrès, qui accompagne la démarche collective.

« C'est une porte d'entrée pour aller vers la résilience : après le verger viennent le potager, le compost... pour qu'à un moment ou à un autre, si c'est nécessaire, on puisse se passer des grandes surfaces »

Béatrice Tedesco, conseillère municipale et membre du groupe de citoyen-ne-s.

Retrouvez la visite d'Aurélien Culat en podcast ici :

<https://audacieux.solutions/podcasts/un-verger-citoyen-pour-enraciner-le-vivre-ensemble>

C'est à travers l'accompagnement, entre autres, du collectif d'habitant-e-s de Granès que nous avons réalisé des outils divers et variés dont nous souhaitons faire profiter le plus grand nombre.

Nous les avons volontairement rendu anonyme, dans les annexes, pour plus de confidentialité et pour que vous puissiez plus facilement vous les approprier et les modifier à votre guise.



Annexes

Modèle grille d'animation

Grille animations Nature & Progrès Aude

Conseils généraux d'animation

Animer...un vaste mot, l'envie commune de réunir, de prendre en compte l'ensemble et chacun-e. Certes, c'est un métier à part entière, mais tout le monde peut s'approprier des bouts de postures et d'animations, de jeux aussi.

- Pour introduire une réunion, pensez à la météo du jour : comment chacun-e se sent : on parle pour soi en disant "je", on ne rebondit pas sur ce que disent les autres (sinon cela peut durer des heures et on garde nos envies de partage pour la pause, aussi tout le monde ne souhaite pas qu'on interroge, revienne sur ce qu'il vient de partager : pensons consentement !). Ces moments peuvent être indispensables pour être pleinement disponible, pour avoir un espace de parole équitable, pour aussi partager des joies et des moments plus difficiles. Ainsi le groupe pourra plus facilement savoir où vous en êtes. Partager son mode d'emploi et son fonctionnement favorisent de bons rapports interhumain-e-s !

- Puis, on peut passer aux fameux "brises-glaces". Comme le Chifoumi géant : duel de chifoumi en 2 manches ou 3 si égalité, celui qui perd se met derrière la/le gagnant-e et l'encourage en scandant son prénom et ainsi de suite. À la fin il n'en reste que 2 avec un groupe d'humain-e-s qui s'égosille et puis c'est la victoire, une poignée de main et il est temps de démarrer, énergiques et joyeux-ses, une tasse de thé ou de café sur la table. On peut dérouler le reste des animations organisées autour d'objectifs précis.

- Et pour finir, pensez aux pépites et casseroles.

Ces rituels d'entrée et de sortie permettent aussi de cadrer (dépasser le temps peut mettre des personnes dans une certaine insécurité), cela crée de saines habitudes pour les fonctionnements collectifs et permet de régler un éventuel inconfort au lieu de l'emporter chez soi et/ou de finir sur une note célébrative !

Quand vous lancez une animation, veillez à être clair-e et synthétique dans la consigne, n'hésitez pas à demander si un besoin de reformulation se fait sentir ou à quelqu'un-e de le faire pour être sûr-e que tout le monde est au diapason.

A l'attention du collectif et de chaque humain-e : veillez à une bonne répartition de la parole : un-e animateur-ice sera garant-e du cadre, une autre personne du temps et une autre enfin de la prise de notes si besoin. Veillez aussi au cadre général : au respect et à la sécurité et cela passe aussi par la prise en compte de l'existence d'inégalités et il en va de la responsabilité de tou-te-s de garantir un cadre sécurisé : les discriminations et les violences ont la peau dure modifier : (sexisme, racisme, classisme, homophobie, validisme, spécisme, agisme...). Être vigilant-e aux rapports de domination peut s'avérer profitable à tou-te-s et peut donner à votre projet collectif une dimension plus innovante encore ! Et oui, finalement vous recréez un mini espace de société !

ORGANISER LE PROJET COLLECTIVEMENT	CONSTRUIRE LE LIEN	DÉFINIR LES FONCTIONNEMENTS COLLECTIFS	IDENTIFIER LES BESOINS TECHNIQUES	DÉFINIR LE CADRE	GOUVERNANCE ET ORGANISATION	BILAN lors de l'Assemblée Générale (par exemple)	JOURNÉES DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE COLLECTIFS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se rencontrer • Amorcer une dynamique de groupe • Permettre l'expression de chacun-e sur ses freins/limites, ses envies et leviers, etc • Rêver 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un recueil des représentations. • Permettre l'appropriation par le groupe du projet • Permettre à chacun.e de prendre sa place 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer le(s) terrain(s) potentiel(s) à l'aide de la commune, d'un-e voisin-e-, du cadastre... • Evaluer les potentialités du terrain • Définir les besoins techniques • Asseoir le projet sur la réalité des ressources à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un règlement intérieur (droits et devoirs usagers et visiteurs...) • Mise en place d'une charte (valeurs) • Mise en place d'une convention 	<ul style="list-style-type: none"> • Se répartir les tâches selon les capacités, les envies de chacun-e (réfèrent-e-s) • Permettre un engagement et une application durable adaptée.e à chacun.e • Connaître les compétences de chacun.e • Partager des outils organisationnels efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'expression individuelle et collective • Mesurer, prendre conscience du chemin parcouru • Se projeter sur la suite • Se célébrer (événements festifs et conviviaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager son expérience • S'interroger sur ses pratiques • Mutualiser des ressources • S'inspirer de l'existant • Permettre un espace de convivialité • Échanges de plants, semences...
Idées d'animations	<p>• Photo langage Matériel : cartes du jeu Dixit On les dispose sur une table et tout le monde peut déambuler autour de la table. Une fois la carte choisie pour tout le monde, on se place en cercle soit pour dire comment on se sent aujourd'hui, soit pour décrire notre vision du jardin partagé en lien avec la carte choisie.</p> <p>• Dessine ton jardin idéal Matériel : feutres, feuilles blanches Chacun-e dessine de son côté, ensuite on affiche sur le mur et chacun-e décrit son dessin.</p> <p>• Dans mon jardin il y a... Matériel : paperboard et feutres On finit par lister ensemble ce que l'on souhaite trouver dans un jardin/verger idéal. → cela va de l'aménagement aux variétés d'arbres en passant par le hamac Faites-vous plaisir ! Le World-Café, cette animation fonctionne bien dans de nombreux contextes. Matériel : • 1 table avec une grande feuille blanche et de quoi écrire. Faire 2 colonnes : a) "les freins", et à côté de chaque frein b) un levier à proposer • 1 table avec idem et faire 2 colonnes : "les envies" et à côté "comment les faire éclore ?" Une personne reste à chaque fois à la table quand les groupes tournent toutes les 15/20 min. afin de restituer au groupe suivant la réflexion menée par le groupe précédent. Pour + d'infos sur cette animation, voir dans la bibliographie dans les dossiers PDF proposés.</p> <p>On prend soin de stocker quelque part tout ce travail collectif : il est préférable et plus pratique de retranscrire tout sur un ordinateur. En revanche, les dessins seront également conservés, ces œuvres pourraient vous resservir</p>	<p>• 1 pour tou-te-s et tou-te-s pour 1 Matériel : papier brouillon, post-it, stylos, paperboard ou tableau blanc (marqueurs ou feutres effaçable) • Chacun-e note individuellement ce qui est important, personnellement, pour se sentir bien dans un groupe. • À deux : chacun se lit ses besoins puis temps de réflexion commune sur comment gérer les désaccords et les rendre constructifs • En grand groupe : le binôme restitue synthétiquement les 2 points précédents. L'animateur-rice prend note et les range par catégorie. Cf. exemple des fonctionnements collectifs de Granès : Annexe 4 • Le Groupe d'Interview Mutuel Matériel : créer une fiche recto avec des questions. Par exemple : Pourquoi souhaites-tu prendre part à un projet jardin ? Qu'est-ce qui t'attire dans sa dimension collective ? Quelles sont tes appréhensions ? Quelles sont tes envies ? Quels sont les 5 ingrédients magiques pour que tu te sentes bien dans un groupe, etc. En binôme, les participant-e-s s'interviewent, celui ou celle qui interroge écrit pour l'autre, et inversement. 12' chacun-e.</p>	<p>• Brainstorming de l'existant ou tempête de cerveaux pour éviter les anglicismes : Matériel : tableau blanc ou paperboard, feutres. Une personne ou 2 sont au tableau, animent et notent dans 2 colonnes : Je sais faire/ j'aime faire (compétences) Je peux prêter / donner (ressources). Dans mon jardin il y aon ressort la liste On ressort les dessins du jardin idéal de chacun.e et on propose de les évaluer au regard de la grille diagnostic de terrain complétée. Les personnes ayant établi la grille nous ont fait leur retour. On déroule alors une grande feuille blanche (type paperboard) et on redessine ensemble le plan du jardin en prenant en compte les réalités, potentialités et limites du terrain. On veille à définir une échelle, indiquer la topographie et une boussole. On fait des compromis à partir de ce qui ressort plusieurs fois. Faire intervenir un expert pour de la formation/accompagnement, et pourquoi ne pas l'organiser en invitant un autre groupe ? Les frais pourraient être partagés.</p>	<p>• Photo langage Matériel : cartes du jeu Dixit. Moment où chacun-e va choisir la carte qui représente le projet de jardin/verger collectif pour elle/lu. • L'alphabet de mots clés Matériel : paperboard, feutres. Alphabet écrit en colonne. Après chaque lettre les participant-e-s donnent des mots. On peut en mettre plusieurs. Ces deux animations permettent de se replonger dans du commun, dans les valeurs communes pour l'élaboration de la charte et pour trouver un nom au lieu ! • Le World-Café, cette animation fonctionne bien dans de nombreux contextes. Matériel : stylos, surligneurs, brouillons. • 1 table avec un ensemble de plusieurs règlements intérieurs piochés sur internet ou partagés par d'autres collectifs, une définition du règlement intérieur au milieu de la table • 1 table avec un ensemble de chartes piochées sur Internet ou partagées par d'autres collectifs, une définition de la charte au milieu de la table • 1 table avec un ensemble de conventions piochées sur internet ou partagées par d'autres collectifs, une définition de convention au milieu de la table. A l'aide de tous ces modèles composez votre charte, règlement, convention laissez vous inspirer. règles : cf. construire le lien. Désigner une ou plusieurs personne(s) chargé-e-s de mettre en forme les résultats obtenus. Cela peut-être participatif via des outils numériques tel que Framapad pour de l'écriture synchronisée et partagée. Évidemment, la convention obtenue sera de l'ordre de la proposition à la commune ou au propriétaire du terrain.</p>	<p>• Le marché des rôles Chacun-e note individuellement sur un papier les rôles de référent-e-s parmi ceux cités dans le guide qui leur plairait d'assurer. (5 minutes) Sur un paperboard ou tableau blanc sont inscrits les différents rôles. Chacun-e va mettre une croix à côté du ou des rôle(s) choisi(s). A la fin, des binômes (ou plus) apparaissent. S'il reste des postes à pourvoir, on recommence la même démarche mais cette fois, les participant-e-s se mettent à 3 chaises en cercle. Iels s'interrogent mutuellement sur les postes vacants : Pourquoi hésites-tu ? Qu'est-ce qui pourrait t'encourager à le prendre ? sur le même principe que le cercle de Samoan. Cf. https://www.metacartes.cc/faire-ensemble/recettes/cercle-samoan. Ensuite, les noms et contacts des référent-e-s sont ajoutés au livret d'accueil et une fiche informatique est créée. Un-e référent-e a toujours la possibilité de changer ou de déléguer, quitter son poste, iel doit juste en informer le collectif. Personne ne se sent obligé. C'est un projet rigoureux, pas rigide ! N'hésitez pas à modifier ou compléter les fonctionnements collectifs pour permettre plus de clarté ou de souplesse aux référent-e-s fraîchement nommé-e-s.</p>	<p>• Il était une fois... Matériel : document préalablement rédigé, coussins, espace confortable. Il s'agit d'écrire une petite histoire, comme une épopée pour parler du jardin avec des anecdotes et sur un ton narratif. Cela permet de créer une histoire commune et de prendre conscience du chemin parcouru ensemble. Chacun-e est installé-e comme bon lui semble, sur une chaise, couché-e, debout et vous écoutez (les yeux fermés ou non). • Le bilan en boîte (attention, je n'ai pas écrit "en carton") Matériel : sur 3 grands bocal de récupération en verre (ou boîte de café), coller des papiers ou écrire au marqueur "bien", "bravo", "bof". Chacun-e peut déposer anonymement (ou non) dans chaque bocal (ou non), son retour. • Le Groupe d'Interview Mutuel Fonctionne aussi très bien en bilan, il suffit de changer les questions en : "Quelles seraient pour toi les plus belles expériences et réussites ? Les dysfonctionnements et pistes d'amélioration ? Qu'aimerais-tu davantage voir ou développer toi-même ? ..."</p>	<p>• Visite sensible du jardin/verger Matériel 1 : boîte de pellicules photos ou toute boîte de récupération pouvant se refermer. • Chacun-e peut prélever dans le respect et sans excès des éléments de la nature pour composer "un parfum" Matériel 2 : un papier découpé en A5 avec du scotch double face • Réaliser un mini tableau de nature avec des éléments de la nature. Par exemple : prélever délicatement un pétale de fleur, du sable etc. • Fabriquer d'autres œuvres de land art petit format en prenant en compte les conditions que vous aurez décidées en amont si vous accueillez sur votre terrain. → Ensuite, l'ensemble de ces travaux sera exposé et chacun-e pourra arpenter l'espace pour les découvrir. • Visite du jardin par des membres du collectif A l'ombre d'un arbre, échangez sur vos pratiques et sur des thématiques communes : gestion de l'eau, des nuisibles mais aussi sur des sujets qui font du bien ! Ce qui nous plaît le plus, ou ce qui fonctionne bien. Essayez le plus possible de parler en utilisant le "je" et non pas "nous" lorsque vous traduisez ce que vous aimez. Rappel : vigilance répartition de la parole dans un si grand groupe :) Pour conclure, pensez à l'animation "pépites et casseroles" revisitée : "dans mon sac à dos". Ce que j'emporte avec moi : un conseil, une envie Ce que je laisse : un moment que j'aurai moins apprécié ou à améliorer, cela peut être aussi la météo :)</p>



Charte verger partagé communal



Nos valeurs

Partager, transmettre, préserver, favoriser la solidarité

FAVORISER

- Les rencontres entre les différentes générations et cultures
- L'autonomie alimentaire
- L'entraide et la solidarité



RECOLTER

- Les expériences et les savoirs
- Des moments de convivialité
- Le fruit des récoltes !



RESPECTER

- La biodiversité
- Les ressources naturelles



**Ce verger communal et collectif est le fruit d'une initiative d'habitants de la commune.
La municipalité met à disposition ce terrain et en soutient la mise en oeuvre.**

- **Aucun pesticide et autres produits nocifs pour les êtres vivants et la terre ne sont utilisés ici !**
- **Le collectif s'engage à prendre soin de ce lieu pour les**

Génération futures

Règlement intérieur

Ce Règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de bon usage du verger partagé communal.

Ce présent Règlement intérieur est remis systématiquement aux participant·e·s au projet de verger partagé.

Article 1er - Les parties-prenantes

- **Le Collectif du verger partagé communal** prend les décisions pour la gestion, la coordination et la logistique, et effectue les demandes de budget auprès de la Mairie.
- **La Commune** met à disposition le terrain au Collectif pour une durée de ... ans.

Ces deux parties devront signer ce présent règlement ainsi que la Charte comme preuve de leur engagement réciproque.

- **Les visiteur·euse·s** rendent visite aux jardinières et jardiniers ou participent à des animations de façon ponctuelle, à la récolte par exemple.
- **Les partenaires** peuvent intervenir de façon ponctuelle dans le conseil, l'accompagnement et l'animation d'ateliers tels que les membres de l'Association Nature & Progrès Aude.

Article 2 - Admission de nouveaux membres

Le verger partagé communal a vocation à accueillir de nouveaux participant·e·s. Toute personne désirant intégrer le Collectif trouvera le contact des référents dans les locaux de la Mairie. Les membres du Collectif actuel se réuniront pour décider de son intégration. Le vote sera réalisé par consensus avec les personnes présentes. Chaque membre devra signer le *Règlement intérieur* comprenant les règles de fonctionnement collectif, ainsi que la *Charte*.

Article 3 - Obligations

Les membres et les visiteur·euse·s s'engagent à respecter toutes les consignes affichées sur le panneau d'information situé à l'entrée du verger.

Article 3 - 1 - Obligations des membres et nouveaux membres du Collectif

Être membre du Collectif implique de signer la Charte et le Règlement intérieur et de s'y conformer. L'exclusion d'un usager est prononcée pour non respect du Règlement intérieur ou de la Charte, après audition de la personne concernée. Le Collectif prend la décision par consensus.

Article 3 - 2 - Obligations des visiteur·euse·s

L'accès ou le stationnement sur le terrain de véhicules à moteur sont interdits. Sauf dans le cas de déchargements ponctuels au profit des activités du verger. Les conducteur·rice·s devront être vigilant·e·s à ne pas détériorer le site.

Article 4 - Le fonctionnement du jardin

Article 4 - 1 - Les réunions

Dans la mesure de ses possibilités, chaque membre s'engage à participer aux réunions conviviales trimestrielles, aux travaux d'entretien du verger, aux activités et aux projets. **Les droits et devoirs des membres sont détaillés dans les règles de fonctionnement ci-après.**

Les dates des réunions seront partagées sur le panneau d'affichage de la commune.

Chaque année, le Collectif se réunira lors d'une Assemblée Générale pour revoir éventuellement le Règlement intérieur et planifier ensemble les activités du verger de l'année suivante.

Article 4 - 2 - Les prises de décisions

Les décisions se prennent collectivement, à l'approbation des personnes présentes lors des réunions, notamment concernant l'organisation des temps collectifs, les choix de plantation, l'organisation d'événements. Le Collectif s'engage à informer les autres membres des décisions.

Article 4 - 3 - Les actions

La tenue d'activités régulières est du ressort de la décision du Collectif. Les actions collectives se décident ensemble chaque année, en essayant de satisfaire les goûts et envies de chacune.

Article 5 - Modification de textes

Articles 5 - 1 - Modification du Règlement intérieur

Le Règlement intérieur est établi par le Collectif du verger partagé communal. Il peut être modifié sous validation des membres du Collectif lors de l'Assemblée Générale annuelle ou lors d'une réunion sur demande exceptionnelle.

Article 5 - 2 - Modification de la Charte

La Charte est établie par le Collectif du verger partagé communal. Elle peut être modifiée uniquement sous validation unanime des membres du Collectif lors de l'Assemblée Générale annuelle ou lors d'une réunion sur demande exceptionnelle.

Article 6 - Vivre ensemble au jardin

Le Collectif devra créer un panneau d'information comprenant :

- Les modalités d'accès
- la Charte du verger partagé communal à respecter
- des informations relatives au respect du lieu lors des visites
- des informations relatives aux partenaires

Article 7 - Sécurité dans le jardin

Toute personne présente dans le jardin l'est sous sa propre responsabilité. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident.

Aussi chaque membre est responsable de ses invité·e·s, de ses enfants et de ses animaux. L'utilisateur responsable devra veiller :

- au bon respect du voisinage et des personnes présentes sur le terrain
- à la propreté des lieux (les déchets organiques dans le composteur et les autres déchets à la poubelle prévue à cet effet)

Le Collectif décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels sur le site. Il est interdit d'entreposer des objets dans le jardin et son cabanon sans l'accord du Collectif.

- les déjections des animaux devront être évacuées. Si des problèmes de détérioration ou de nuisance concernant les mêmes animaux sont récurrents, et après un avertissement, le propriétaire ne devra plus amener ses animaux sur le terrain.

Article 8 - Matériel

Chaque membre peut utiliser librement le matériel mis à disposition. Il s'engage à le respecter, l'entretenir, le nettoyer après usage et à le ranger dans le cabanon. Les clés du cabanon sont confiées aux référent·e·s ainsi qu'à la Mairie. Seuls les membres du Collectif ont accès au cabanon.

Article 9- Modalité de culture - en complément de la Charte

Le Verger partagé est un espace entièrement collectif, sans parcelle privative. Chaque membre s'engage à respecter les modalités de culture écologique établies en lien avec la Charte :

- Gestion de l'eau raisonnée (système de goutte à goutte / paillage / récupérateur d'eau de pluie)
- Pas d'utilisation de pesticide
- Non labour de la terre pour préserver la faune et la flore
- Interdiction de brûler les déchets verts (le broyat pourra servir de paillage ou alimenter le composteur)

Article 10 - semences et récoltes

Les récoltes sont partagées entre les membres du Collectif et avec les habitant·e·s intéressé·e·s de la commune lors d'événements. Le troc de plantes et de graines est encouragé.

Fait le

A.....

Signature des deux parties

Modèle de fonctionnements collectifs

Pour se sentir bien dans le groupe....

Respecter soi-même et les autres	Cadrer	Être Co-responsable	Convivialité
<p>Ecoute et parole partagée de manière équitable.</p> <p>Principe des petits pas : si j'ai un coup de fil à passer/prendre, ou que j'ai besoin de prendre l'air/de me rendre aux toilettes, je quitte la pièce discrètement et je reviens quand je me sens disponible, discrètement également.</p> <p>Chacune essaie d'être ponctuelle et en cas d'impossibilité, prévenir. Idem pour le retard : je me greffe discrètement.</p> <p>Implication libre.</p> <p>Communication claire.</p> <p>Principe du Non-jugement.</p> <p>Personne n'est contraint.</p> <p>Chacune fait comme il peut.</p>	<p>"De la rigueur mais pas de la rigidité" Exemple : si je me désengage d'un atelier/projet, je préviens simplement.</p> <p>Clarté et transparence dans la communication.</p> <p>Utilisation d'outils de communication tout en incluant les personnes n'utilisant pas le numérique.</p> <p>Je communique en partant de moi : en utilisant "je" et non pas le "tu qui tue" ni le "on"! C'est une parole souveraine. Chacune essaie de partir de ses besoins puis de formuler une demande.</p> <p>Il y aura toujours des marges de progression : trouver des pistes d'améliorations plutôt que ce qui ne va pas.</p> <p>Tout changement ou nouvelle proposition doit être validé par l'ensemble du groupe.</p>	<p>L'ensemble du collectif est responsable. (Les décisions et l'organisation ne reposent pas sur une seule personne).</p> <p>La prise de notes est partagée.</p> <p>Vigilance collective du respect des règles, du bien-être de tou-te-s, de la bonne compréhension générale.</p> <p>Tout le monde est garant de la gestion du temps lors des réunions.</p>	<p>Partage.</p> <p>Entraide.</p> <p>Ouverture aux personnes souhaitant intégrer le groupe. (les usages seront détaillés dans le règlement intérieur) cf. Livret d'accueil des nouvelles personnes</p> <p>Cultiver la joie.</p> <p>Organisation d'événements pour nourrir la convivialité.</p>

Modèle de convention terrain

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Vigilance : il est important de souligner qu'une convention représente l'engagement de deux parties, au même titre qu'un contrat d'usage. Celle-ci n'est encadrée par aucun texte de loi, n'hésitez donc pas à adapter ce modèle à vos réalités et à compléter de clauses supplémentaires. Orientez-vous vers un commodat ou un bail si vous souhaitez un document juridique officiel.

Préambule

La présente convention résulte de la rencontre de :

- La volonté de la commune d'encourager et soutenir la dynamique autour d'un verger communal partagé ;
- La volonté de l'Association à travers un collectif d'habitant-e-s de la commune « verger partagé » de créer et gérer un verger partagé sur le terrain appartenant à la commune, les "champs communaux"

La convention est établie entre les soussignés :

La commune, représentée par son maire en exercice, Monsieur, dûment habilité à signer.

Ci-après dénommée « la commune » d'une part,

ET :

L'association.....régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé à, déclarée à la Préfecture de Carcassonne lesous le numérodont la Présidente, Madame dûment habilitée à signer.

Ci-après dénommée « l'Association » d'une part,

Vu la délibération du Conseil Municipal du....., il a été préalablement exposé ce qui suit :

La commune possède un terrain situé au(adresse).

L'objet social de l'Association est le suivant : (description tel que décrit dans les statuts).

La commune souhaite apporter son soutien à l'Association où le projet « verger partagé » s'inscrit, dans la mesure où l'Association mène des actions positives pour la vie communale :

Un verger ou jardin partagé offre la possibilité de travailler à une réalisation commune.

- En participant au bien-être social en créant un espace de convivialité, de rencontres et de partages ;
- En embellissant la commune ;
- En contribuant à l'autonomie alimentaire de la commune en plantant des arbres fruitiers entre autres ;
- En apportant des espaces d'ombre, de repos ;
- En nourrissant la terre et en prenant soin du vivant.

(cf. la Charte du collectif)

ARTICLE 1 : Objet de la convention

1.1 : La Commune met à disposition de l'association le terrain situé au....., d'une surface totale dem2.

1.2 : La mise à disposition est consentie à titre gracieux afin de lui permettre la mise en œuvre du projet de verger partagé.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

2.1 : La présente convention est conclue pour une durée de ans minimum et prend effet à compter de la date de signature par les deux parties.

2.2 : Son renouvellement se fait de façon tacite à échéance.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation du terrain

3.1 : Aucune activité susceptible de polluer le sol n'est autorisée.

3.2 : Il est interdit de brûler les déchets verts.

3.3 : L'installation à demeure sur le terrain n'est pas autorisée.

3.4 : L'accès et le stationnement de véhicules à moteurs privés dans l'enceinte du terrain est interdite, excepté pour les activités en lien avec l'objet de l'Association.

3.5 : L'association s'engage à entretenir correctement le terrain, afin de le conserver propre à son usage et à ne pas porter atteinte à l'ordre public.

3.6 : L'utilisation du terrain devra être réservée à une action en accord avec les valeurs de la charte et du règlement intérieur soumis pour validation et signés par la commune. L'association s'engage à informer la Commune de tous les changements et actualisations de statuts ou de règlements intérieurs.

ARTICLE 4 : Autres mises à disposition

La Commune met à disposition et permet l'utilisation :

- D'un panneau d'information situé à l'entrée du verger.
- Du puits communal situé à l'entrée du verger et dont la fermeture sera sécurisée par la commune. Les clés seront conservées à.....
- De temps salarié des employés communaux et du matériel si besoin.

La Commune pourra prendre en charge certains achats. Le budget sera validé en conseil municipal. Les premiers arbres sont achetés par la commune.

ARTICLE 5 : Assurances

5.1 : L'association devra fournir une responsabilité civile pour couvrir tous éventuels incidents sur le terrain lors de ses activités.

5.2 : L'association transmet son attestation d'assurance à la commune. Cette attestation est annexée à la présente convention. En cas de sinistre, il conviendra d'en aviser impérativement la commune et de lui fournir une copie du dossier de déclaration effectuée auprès de l'assureur de l'association.

ARTICLE 6 : Dispositions diverses

La présente convention est conclue intuitu personae ; l'association reconnaît qu'il lui est interdit de mettre à disposition le terrain au profit d'un tiers quel qu'il soit, quelles que soient les conditions de mise à disposition. L'association en revanche se réserve le droit de convier sur le terrain des intervenants dans le cadre de ses activités.

La commune ne supporte aucune responsabilité quelconque lors de ces activités.

ARTICLE 7 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Carcassonne.

Fait à....., en deux exemplaires originaux le : (date).....

Pour la commune

Le Maire,

Monsieur.....

(signature)

Pour l'association,

La présidente

Madame.....

(signature)

Modèle de grille analyse terrain

MODELE DE GRILLE DE DIAGNOSTIC DE TERRAINS (avec exemples non-exhaustifs)	ACCES A L'EAU	DEFRICHAGE	SOL (diagnostic du sol et solutions). Composition / pollution / profondeur / topographie	POSSIBILITE D'AMENAGEMENT (Topographie, délimitations, bâti constructible)	ACCESSIBILITE - PROXIMITE (par rapport à la mairie)
Terrain A : “côté terrains de tennis” : Etat des lieux	Puits fermé par cadenas.	Conséquent : milieu fermé / majoritairement des genêts à l'ouest et des ronces sur la totalité de la surface.	Diagnostic: sol pauvre et tassé	10 m Pas de parking à proximité immédiate Passage assez large pour un tracteur / remorque Accès sécurisé	10 m Pas de parking à proximité immédiate Passage assez large pour un tracteur / remorque Accès sécurisé
Terrain A : “côté terrains de tennis” : Pistes et propositions	Se renseigner auprès de la commune pour l'utilisation du puits s'il y a de l'eau, Autres pistes : citerne ? Récupérateurs d'eau de pluie avec grillage fin pour éviter le développement des moustiques.	Demander à la Mairie si possibilité de mettre à disposition l'employé-e communal-e ou de prêter du matériel (débrousailluse...) Autres pistes : Faire un état des lieux du matériel que les membres du collectif sont prêts à mettre à disposition et organiser un chantier collectif avec tou-te-s les habitant-e-s du village.	Demander aux paysan-ne-s du village de nous donner un coup de main en décompactant avec une sous-soleuse et voir avec elleux pour commander du couvert végétal, Demander du fumier aux paysan-ne-s / Demander du broyat à la commune,	Terrain avec une partie en pente et partie plate, risque de ruissellement lors de fortes pluies sur la partie pentue (vigilance érosion). Haie existante sur la partie nord.	Réfléchir pour faciliter l'accès aux personnes âgées ou à mobilité réduite lors d'une réunion collective via une animation de Brainstorming Possibilité de mettre le terrain à disposition de l'école du village pour faire l'école dehors tous les vendredis matins https://classe-dehors.org/
Terrain B : “côté cimetière” : Etat des lieux	Robinets dans le cimetière.	“	“	Pour la partie plate : terrain constructible pour cabane à outils + cabane “espace convivialité”. Créer des haies fruitières entre les différents espaces : “aromatiques”, “jardin zen”, “expérimentations”, “jardin potager”.	1km Présence d'un parking devant le terrain Passage possible de tracteurs
Terrain B : “côté cimetière” : Pistes et propositions	Demander les autorisations à la commune.	“	“	“	RAS

Modèle formulaire inauguration collective

<https://framaforms.org/exemple-de-formulaire-pour-lorganisation-dune-inauguration-collective-du-terrain-pour-un-verger>

Bibliographie - Médiathèque

Nous nous sommes largement inspirées de notre expérience certes, mais aussi de l'existant. Des références de qualité dont vous pourriez vous aussi tirer de l'information. La médiathèque proposée n'est pas exhaustive, il existe un grand nombre de références dans ce domaine.

Emissions radios et Podcasts

Pour avoir des retours d'expériences, des témoignages et des réflexions sur les initiatives existantes

- **L'Audacieux** - *Un verger citoyen pour enraciner le vivre-ensemble*. Une émission radio audoise proosée par Aurélien Culat, journaliste de solutions.
www.audacieux.solutions

- **Les rendez-vous de la Maison Paysanne**, émission de mars 2024,
<https://www.rcf.fr/ecologie-et-solidarite/les-rendezvous-de-la-maison-paysanne-de-laude>

- **Prise de Terre, 2021** - *Un podcast du projet JardIn'R*. 4 épisodes proposés par Radio Anthropocène porté par le Laboratoire d'Études Rurales et l'ISARA, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales.

- <https://www.youtube.com/watch?v=V5Ew6ltgeVs> 'Emmenez les enfants dehors' interview de Crystèle Ferjou, pionnière de l'école du dehors par 7 jours sur la planète.

Animations

Pour s'approprier des outils d'intelligence collective, d'appréhender de façon ludique et inclusive vos projets et envies...

- <https://www.lepassejardins.fr/boite-a-outils-31-fiches-pratiques> PDF téléchargeables gratuits. 31 fiches pratiques ont été conçues pour vous aider à construire et animer des jardins partagés en utilisant des démarches participatives.

- PDF téléchargeable sur le site du Graine de Guyane. Des outils d'animation pour mettre en œuvre la participation. Sept 2017. (56 pages)

- PDF téléchargeable sur le site des Francas de l'Ain : Livret outils : animation participative. Oct 2019 (104 pages)
• <http://revedudragon.org>, PDF téléchargeable gratuit pour partager cette méthodologie par Dragon Dreaming

Des guides méthodologiques

Pour construire l'idée et faire émerger le projet d'un jardin et/ou verger partagé

- ▲ **Réseau Ecole et Nature, France, 2013**. *Le jardin des possibles : Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques*, 114 pages. Disponible en ligne sur <https://frene.org/biodiversite/fiche-ressource-le-jardin-des-possibles-29-07-2010-html>

- ▲ **Le Début des Haricots, 2014**. *Guide Méthodologique pour la création et la gestion des jardins collectifs*, 36 pages. Disponible en ligne sur www.haricots.org/spip.php?article59

- ▲ **Quartiers Diagonales et la ville de La Rochelle, 2022**. *Guide pour aider à la construction et la pérennisation de jardins et vergers partagés sur le territoire Rochelais*, 13 pages. Disponible en ligne sur www.larochelle.fr/action-municipale/ville-durable/agriculture-urbaine/jardins-et-vergers-partages

- ▲ **La Petite vallée, 2021**. *Les étapes pour concevoir un verger-maraîcher viable*. Disponible en ligne sur <https://blog-lapetitevallee.com/auto-formation/les-etapes-pour-concevoir-un-verger-maraicher-viable/>

Des ouvrages techniques

Pour approfondir ses connaissances, se documenter, nourrir sa curiosité

- ▲ **Le Passe Jardins**, les jardins partagés d'Auvergne-Rhône-Alpes partagent des fiches pratiques et thématiques pour construire et pérenniser un jardin partagé. Leurs ressources sont disponibles sur www.lepassejardins.fr

- ▲ **Un centre de ressource documentaire numérique régional par Bio Occitanie** : disponible sur <https://docs.bio-occitanie.org/>

Thématiques jardinage et arboriculture

Nous vous recommandons vivement de consulter la bibliographie du **Réseau des Semeurs de Jardins 34**



Agenda

Mars

Fête des semis, organisée dans le Minervois par Chemin Cueillant

La fête des semis est l'occasion de réunir jardinier·ère·s et producteur·trice·s autour du thème des semences, dans le but de partager des savoir-faire et d'échanger graines, plants et greffons, avec notamment la bourse d'échange itinérante, mais aussi des animations, expositions et des ateliers de démonstration de semis.

<https://www.chemincueillant.org/page/890830-semences-paysannes>

Avril

Foire aux plantes à Maisons par L'Association Faison

Exposant·e·s, animations, repas.
<https://montrouchorganic.com/foire-des-plantes-maisons>

Mai

Fête des plants, organisée à Chalabre par l'Association Atout Fruit

C'est une journée festive où producteur·rice·s et artisan·e·s locaux mettent à l'honneur la richesse végétale de notre territoire le long de la Voie Verte. Ateliers, dégustations, visite de jardin, rando-vélo, conférences et animations pour les enfants vous sont proposés tout au long de la journée et pour finir en musique : un concert !

Buvette et restauration sur place
<https://www.atoutfruit.fr/en-mai-fete-des-plants>

Fête Paysanne des Corbières, organisée à Villesèque-des-Corbières par la Pasture



Journée paysanne des Corbières où se rencontrent un grand marché de producteur·rice·s et artisan·e·s locaux, des conférences, des spectacles, des stands d'associations, des jeux et des animations pour petits et grands. Buvette, cantine, stands de petite restauration.

https://www.audetourisme.com/fr/fiche/villesèque-des-corbières/fete-paysanne-des-corbières_TFOFMALAR01IV512DLR/

Fête de l'Environnement, organisée à Bram par la municipalité

Une fête dans le parc pour mieux comprendre le changement climatique et pour vous initier aux écogestes. Tout au long de la journée, participez gratuitement aux activités que les acteur·rice·s locaux de la transition écologique vous proposeront sur leurs stands et à travers des animations familiales et ludiques, des ateliers, des démonstrations, des conférences, des spectacles et des balades.

Buvette et stands de restauration sur place.
<https://www.villed Bram.fr/events/la-fete-de-lenvironnement/>

Août

L'Aude à la Bio, Foire Bio organisée à Couiza par Nature et Progrès Aude :

Cette foire existe depuis 1998 ! Créée et coordonnée par Nature & Progrès

Aude, l'Aude a la bio réunit environ 150 exposant·e·s soigneusement sélectionné·e·s pour leurs pratiques respectueuses de l'environnement en accord avec la charte Nature & Progrès. En plus d'un marché de producteur·rice·s, des ateliers, conférences, spectacles et concerts sont organisés pendant 2 jours.
<https://np11.org/laude-a-la-bio/>

Septembre

Fête des Plantes Sauvages, organisée dans la vallée du Faby par l'Association RIHVA

Marché artisanal avec plantes et ses dérivées mises à l'honneur, mais aussi des savoir-faire autour des plantes pour acquérir plus d'autonomie. En journée, plein d'animations pour les petits et les grands, de la nourriture saine et biologique, une variété de boissons originales, en soirée des concerts
<https://www.facebook.com/fetedesplantessauvages/>

Fête de l'Agriculture Paysanne, organisée à Limoux par la Confédération Paysanne de l'Aude

Au programme: marché paysan, artisanal et associatif, village des luttes et des alternatives, conférences et débats, musique, animations, troc de semences paysannes
Buvette et restauration paysanne.
<https://aude.confederationpaysanne.fr/actu>

La conf' organise également d'autres événements tel que le Salon à la Ferme pour aller rencontrer directement les producteur·rice·s sur leurs fermes.

Octobre

Fête Paysanne d'Automne, organisée à Azillanet par Chemin Cueillant
Pour encourager et promouvoir une

agriculture paysanne sur le territoire. Au programme sur 2 jours, conférence dégustée, concert-baléti, débats et causeries, des animations et ateliers pour petits et grands, un marché paysan bio, local et artisanal, et des musicien·ne·s de tous horizons.
<https://www.chemincueillant.org/page/900200-fete-paysanne-d-automne>

Festival de l'éducation populaire Hop Op Op, au Centre Ribambelle à Rennes-Le-Château

Une journée d'ateliers, conférences, cercles de discussions, animations, concerts et découvertes. Buvette et restauration sur place.

Novembre

Foire aux arbres et vivaces à Dernacueillette par L'Association Faison

Une quinzaine de pépinières arboricoles, de producteurs de plantes et d'artisans seront présents ce 26 novembre à Dernacueillette. Une visite du verger conservatoire est prévue à 15h : les variétés, la taille, l'entretien, etc. Repas sur place.

Décembre

Fête de l'arbre, organisée à Carcassonne au Lycée Charlemagne par Nature et Progrès Aude et Arbres et Paysages 11

Chaque premier dimanche de décembre, vous pouvez venir acheter vos arbres et autres plants auprès des pépiniéristes et horticulteur·rice·s, mais aussi découvrir l'Arbre sous toutes ses formes grâce à de nombreuses conférences, ateliers, animations, débats...Un marché de producteur·rice·s est aussi présent. Buvette et petites restaurations sur place.
<https://np11.org/fete-de-l-arbre-carcassonne/>

Ressources près de chez moi



Financements

(liste non-exhaustive) :

- ▲ La commune, l'intercommunalité
- ▲ Les conseils départementaux et le conseil régional d'Occitanie proposent régulièrement des appels à projet concernant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Certains prennent la forme de budgets participatifs citoyens.
- ▲ Les services déconcentrés de l'État : DREAL (Direction régionale de l'environnement, de la recherche et du logement), DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt), DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
- ▲ Des appels à projets de l'Etat de type FDVA 1 (pour former les bénévoles) ou FDVA 2 (pour des projets innovants).
- ▲ Les établissements publics : ARS (Agence régionale de santé), Office HLM, éventuellement l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur les aspects de compostage, les agences de l'eau, l'OFB (Office Français de la Biodiversité).
- ▲ Les administrations : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), Caisse des Dépôts et Consignations.
- ▲ Les fondations privées
- ▲ Le financement participatif (*crowdfunding*)

Accompagnement et formations

<p>Acteur de la terre 📍 : 11360 FRAISSE DES CORBIERES 📞 : 06 14 98 41 51 @ : didier.gazquez@gmail.com</p>	<p>Activités : Animation et formation en lien avec le compostage, le jardinage durable et les toilettes sèches.</p>
<p>Arbres et Paysages 📍 : 11000 CARCASSONNE 📞 : 07 84 94 01 84 @ : coordination@arbresetpaysages11.fr W : www.arbresetpaysages11.fr</p>	<p>Activités : Accompagner la conception et la mise en œuvre de projets agroforestiers autour et/ou dans les parcelles, portés par des particuliers, des agriculteurs, des associations, des entreprises, des établissements scolaires ou des collectivités.</p> <p>Favoriser la connaissance de l'arbre hors forêt et de la haie champêtre grâce à des actions d'information et de sensibilisation.</p>

<p>Atout Fruit 📍 : 11230 CHALABRE 📞 : 07 77 77 95 02 @ : atout.fruit@gmail.com W : www.atoutfruit.fr</p>	<p>Activités : Accompagnement à la création et aménagement de vergers collectifs, communaux et scolaires, ou de haies fruitières : Visite de terrain, conseils d'implantation et de choix variétaux, plan de verger, accompagnement du chantier de plantation et visite de suivi.</p> <p>Autres accompagnements proposés : animation à destination du jeune public, initiation à la greffe des fruitiers, etc.</p>
<p>Chemin Cueillant 📍 : 34210 AZILLANET 📞 : 07 66 46 42 80 @ : contact@chemincueillant.org W : www.chemincueillant.org</p>	<p>Activités : Association de promotion et développement de l'agroécologie paysanne en Minervois. Chemin Cueillant propose et anime (en priorité à destination d'un public paysan) diverses activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges de pratiques et visites de fermes • Formations • Événements grand public • Chantiers collectifs, commandes groupées <p>Chaque année, au mois de mars, l'association organise une fête des semis !</p>
<p>Ecole ÊTRE en Corbières 📍 : 11200 LEZIGNAN-CORBIERES 📞 : 07 48 73 64 70 @ : yannick.lopez@etre-corbieres.fr W : www.mp2environnement.com</p>	<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formations, • Conseil technique à la création, aménagement, suivi et entretien.
<p>Gée Aude 📍 : 11000 CARCASSONNE 📞 : 07 68 28 33 66 @ : info@geeau.de.org W : www.geeau.de.org</p>	<p>Activités : Le Groupe d'éducation à l'environnement de l'Aude (Gée Aude) est un mouvement associatif organisé, fondé sur des principes démocratiques. Gée Aude se donne pour mission d'accompagner les acteurs de terrain dans le développement de leurs projets, de leurs actions éducatives, de leurs compétences et de leurs emplois.</p> <p>Vous pourrez trouver sur le site de Gée Aude une carte interactive recensant les acteur.ices présentés dans ce guide : https://geeau.de.org/jardins-et-vergers-partagees</p>

<p>Nature En Jeu 📍 : 11410 SALLES SUR L'HERS T : 09 52 34 33 43 @ : info.natureenjeux@gmail.com W : http://natureenjeux.e-monsite.com</p>	<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la création. • Animation aménagement, panneaux et mobilier de jardin en bois de récupération. • Animation biodiversité et aménagements faune/flore. • Formation technique de greffe.
<p>Nature & Progrès Aude 📍 : 11300 LIMOUX T : 07 68 03 61 41 @ : contact@npfl.org W : www.npfl.org</p>	<p>Activités : Association rassemblant consommateur·ices et producteur·ices ou transformateur·ices en agroécologie. Son but est de promouvoir et développer l'agriculture biologique éthique et solidaire.</p> <p>Elle propose notamment des formations en taille libre, greffe, construction d'un Rocket Stove...</p>
<p>Permaterra 📍 : 66400 CERET T : 04 68 85 40 37 @ : formation@permaterra.fr W : www.permaterra.fr</p>	<p>Activités : Organisme de formation en agriculture régénérative (maraîchage bio-intensif, apiculture écologique, jardin-forêt, keyline design, gestion de l'eau, plantes bio-indicatrices, microbiologie des sols, multiplication des plantes, taille des arbres...).</p>
<p>Phacélie 📍 : 11510 FITOU T : 06 68 30 20 44 @ : softoo1@gmail.com F : Phacélie, agir pour la biodiversité</p>	<p>Activités : Pépinière et grainothèque (plants et graines adaptés au climat méditerranéen).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation jardin-forêt, vie du sol, augmentation de la biodiversité, permaculture, greffes, compostage, gestion de l'eau... • Animation ateliers participatifs: distillation de plantes médicinales du jardin, cuisine de la cueillette à l'assiette, confection d'herbiers...



<p>L'Ortie 📍 : 11260 ST-JEAN DE PARACOL T : 06 28 06 96 36 @ : lortie.contact@orange.fr W : www.lortie.asso.fr</p>	<p>Activités : Association d'éducation à l'environnement pour la découverte du monde végétal.</p> <p>Propose des sorties de terrain, des stages, des ateliers, des formations de découverte du monde végétal et de ses diverses utilisations au quotidien : Plantes médicinales, plantes sauvages comestibles, plantes bio-indicatrices, fertilité du sol, cuisine sauvage, fabrication de produits d'hygiène et de soins du quotidien à base de plantes, etc.</p>
---	---

Des réseaux mettant en lien les jardins collectifs sont présents dans toutes les régions. Ils permettent de visibiliser les différentes initiatives, proposent de l'accompagnement, des formations, recensent les événements, des ressources...

Réseaux jardins

<p>Partageons les Jardins 📍 : Ex Midi-Pyrénées T : 07 81 72 62 83 @ : contact@partageonslesjardins.fr W : www.partageonslesjardins.fr</p>	<p>Activités : Promotion et mise en réseau des activités de jardinage et notamment des jardins partagés : accompagnement, animations, formations, ressources, cartographie...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers pratiques : Faire ses graines, semis et repiquage, faire son mobilier de jardin, échanges de graines... • Des formations : Ecojardinage (paillage, compostage...), plantation, taille et greffe d'arbres fruitiers, créer et animer un jardin partagé, aménager un jardin partagé...
<p>Semeurs de Jardins 📍 : Ex Languedoc-Roussillon @ : semeursdejardinslr@gmail.com W : www.semeursdejardins34.wordpress.com</p>	<p>Activités : Agit pour l'entraide et le développement des jardins partagés à travers l'échange de ressources et de graines, mais aussi pour leur autonomisation à travers des documents et des ateliers de formations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers pratiques : Ecojardinage (paillage, compostage...), plantation, taille et greffe, plantes sauvages et médicinales... • Des formations professionnelles en permaculture et agroforesterie : Santé des sols et des végétaux, sol vivant, adapter ses cultures au changement climatique, créer des paysages comestibles, potager nourricier, oliviers et production fruitière...

Plus de formations auprès de diverses structures (prioritairement destinées aux paysan-ne-s, mais des places sont souvent ouvertes pour les particuliers) :

Maison Paysanne de l'Aude : Société Coopérative d'Intérêt Collectif au cœur de projets agricoles et territoriaux respectant les valeurs de l'agriculture paysanne. Propose des formations de l'installation jusqu'à la transmission, et pendant toute la durée de l'activité agricole. La Maison Paysanne est membre du réseau Inpact Occitanie qui propose également des formations à l'échelle régionale.

Contact :

▲ Site internet : www.maisonpaysanneaude.fr rubrique "Nos formations"

▲ Responsable de formation : Marie Coupet - mcoupet@mpil.fr / 07 55 67 96 43


Biocivam de l'Aude : Animation technique des filières bio à destination des agriculteurs. rices audois.es. Propose des accompagnements et des formations professionnelles pour développer ses connaissances et monter en compétences. Ex : réalisation de la formation "Conception et implantation d'un verger en bio".

Contact :







Site internet : www.bio-aude.com

Numéro de téléphone : 04 68 78 06 38

Pépinière, plants et semences

<p>De l'arbre ... aux fruits Pépinière Watson 📍 : 11140 RODOME T : 06 87 93 38 88 @ : contact@larbreauxfruits.fr W : www.larbreauxfruits.fr</p>  	<p>Produits : Plants fruitiers de variétés anciennes et rustiques, livrés à racines nues entre novembre et mars.</p> <p>Activités complémentaires : Conseil pour le choix des fruitiers (adaptation des arbres au sol, choix du porte-greffe, adaptation des variétés au terroir, au mode de consommation (frais/transformé), stages et formations (greffe, taille...).</p>
<p>Des forêts à croquer 📍 : 09300 LESPARROU T : 06 49 95 40 18 @ : bonjour@desforetsacroquer.fr W : www.desforetsacroquer.fr</p> 	<p>Produits : Plants vivaces comestibles, pépinière fruitière et plantes compagnes, légumes perpétuels.</p> <p>Activités complémentaires : Analyse de sol et conseil à s l'aménagement, animation et mini-formations.</p>

<p>Domaine de Montrouch 📍 : 11330 MAISONS T : 06 82 19 40 31 @ : peter.shield@wanadoo.fr W : www.montrouchorganic.com</p> 	<p>Produits : Plants d'herbes aromatiques et médicinales, spécialisé dans les plantes méditerranéennes. Propose également quelques fleurs et plants d'aromatiques plus exotiques.</p>
<p>Graines del País 📍 : 11240 BELLEGARDE DU RAZES T : 06 68 30 20 44 @ : contact@grainesdelpais.com W : www.grainesdelpais.com</p> 	<p>Produits : Sélectionne, multiplie et commercialise des semences de «variétés populations», librement reproductibles et adaptées à une culture biologique pour les jardiniers. Possibilité d'achats groupés de semences pour les collectifs.</p>
<p>Gundi Wegener 📍 : 11300 CASTELRENG T : 06 86 01 01 20 @ : gundi.wegener@europamel.net</p> 	<p>Produits : Graines et plants potagers et aromatiques en agriculture biologique. Une grande diversité de variétés, notamment de tomates.</p> <p>Au marché de Limoux, à l'Epicerie Paysanne Ambulante et Solidaire. Fête florale avril, mai. Divers marchés de Noël.</p>
<p>La Graine Libre 📍 : 11190 SOUGRAIGNE T : 09 87 57 50 93 @ : contact@graine-libre.com W : www.graine-libre.com</p> 	<p>Produits : Artisans semenciers depuis 10 ans, travaillent sur une multitude de petites surfaces afin de produire une grande gamme de variétés de légumes, de fleurs et d'aromates. Proposent des mélanges et assortiments de graines.</p>
<p>La Grainothèque de la Haute-Vallée de l'Aude 📍 : 11260 ESPERAZA @ : portailhva@gmail.com F : Ceux qui Sèment - Grainothèque de la Haute-Vallée de l'Aude</p>	<p>Activités : La Grainothèque de la Haute Vallée est une action spontanée, citoyenne, bénévole, non lucrative, qui permet l'échange de graines entre amateurs et professionnels. Des graines sont récupérées lors de la Fêtes des plantes, la Foire Bio, marchés de plein air... Puis partagées sous forme de troc aux plantes et de dons.</p>

<p>Le Petit Jardin ☎ : 66500 MOSSET T : 06 66 07 42 45 @ : lepetitjardin@ymail.com W : www.pepinierelerepetitjardin.wordpress.com</p> 	<p>Produits : Pépiniériste en arbres et arbustes fruitiers et ornementaux, plantes vivaces et buissons.</p> <p>Activités complémentaires : Conseils pour toutes les étapes de la préparation à la plantation, pour le choix des espèces, et pour essayer les greffes.</p>
<p>Les Terres ☎ : 34210 AIGUES VIVES T : 06 37 99 44 79 @ : contact@lesterres.eu W : www.lesterres.eu</p> 	<p>Produits : Pépiniériste en arbres et arbustes.</p> <p>Activités complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de jardin ; • Accompagnement et conseil ; • Stage/formation et journée découverte ; • Vente de compost/terreau horticole, purins et décoctions.
<p>Alchimie Ô-MĀ-YĀ : ☎ : 11330 Montjoi T : 0637910476</p> 	<p>Produits : hydrolats , roll on, tisanes. A partir du mois de mai vente de plants d'aromatiques et de fleurs comestibles.</p> <p>Activités complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation aux plantes médicinales + aromatiques et découverte de l'univers de la distillation au feu de bois. • visite des jardins (de juin à septembre)
<p>PépiMed ☎ : 30140 TORNAC T : 06 84 82 08 52 @ : contact@pepimed.com W : www.pepimed.com</p> 	<p>Produits : Pépiniériste en arbres et arbustes fruitiers, en culture de 1 à 2 ans généralement.</p> <p>Activités complémentaires : Propose le dernier mois de vente (mars) de faire des réductions sur les arbres en racines nues aux associations, collectifs, étudiants, jeunes installés...</p>
<p>Pépinière Burri ☎ : 11500 BRENAC T : 06 42 22 70 26 @ : pepinieresburribaeumlin@gmail.com W : www.pepinieriburri.com</p>  	<p>Produits : Large choix parmi les meilleures variétés fruitières d'antan, sélectionnées notamment pour leur rusticité.</p>

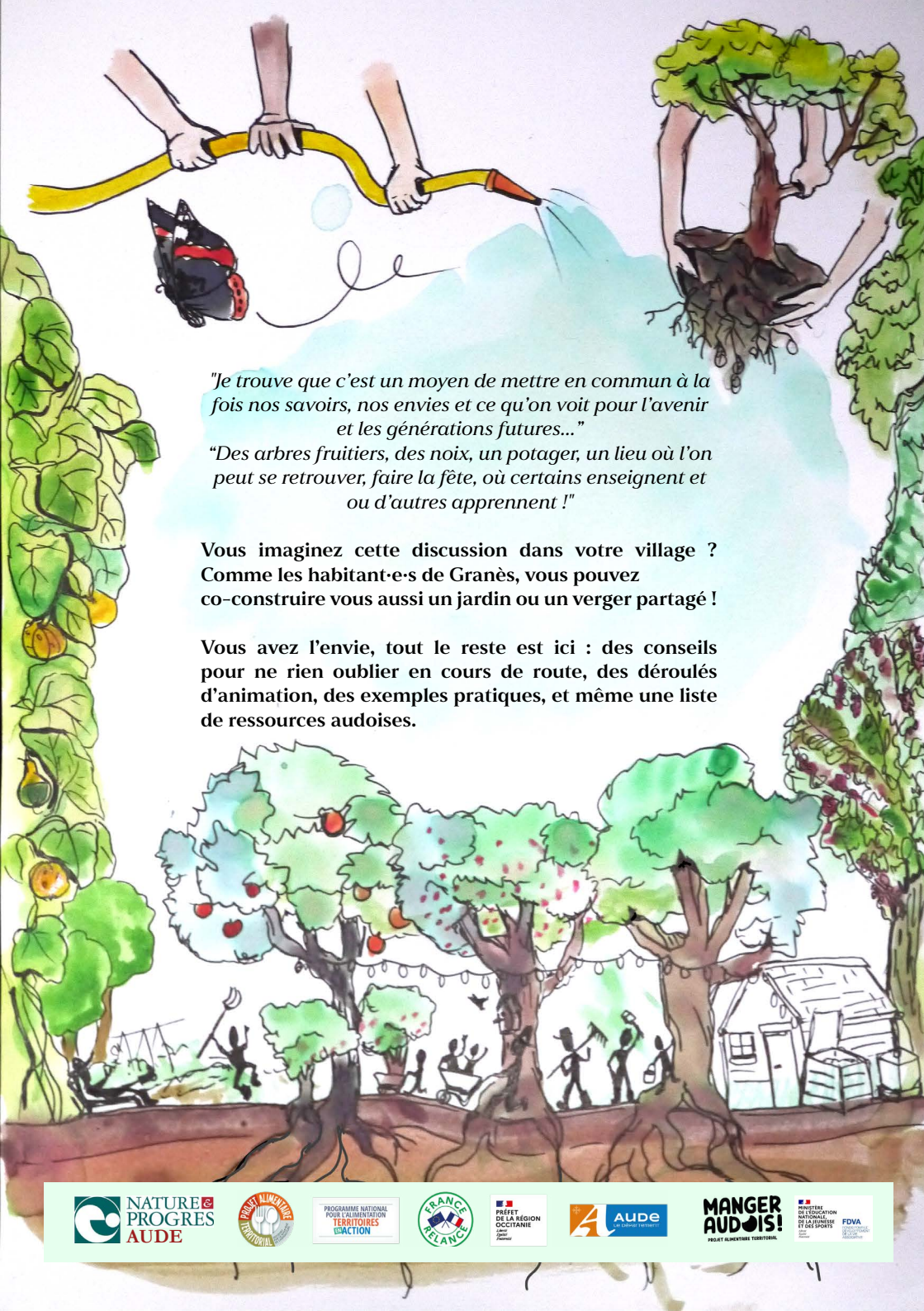
<p>Pépinière La Découverte ☎ : 11260 VAL DU FABY T : 07 70 94 16 88 @ : ladecouvertell@gmail.com</p>  	<p>Produits : Plantes prêtes à rejoindre des jardins.</p> <p>Activités complémentaires : Conseils pour choisir et planter des végétaux herbacés.</p>
<p>Pépinière de la Pique Rouge ☎ : 11330 MAISONS T : 06 82 90 74 74 @ : delgado-paul@orange.fr W : www.piquerouge.com</p> 	<p>Produits : Production d'arbres fruitiers et ornementaux, petits fruits et plantes aromatiques, sans intrants autres que le fumier et le compost d'origine locale. Variétés dites anciennes/rustiques adaptées au climat et aux terroirs locaux.</p> <p>Activités complémentaires : Conseils techniques et d'implantation, formation...</p>
<p>Pépinière La lisière de la forêt ☎ : 11500 ST LOUIS ET PARAHOU T : 06 52 73 66 88 @ : lalisieredelaforet@gmail.com W : www.pepiniere-lalisieredelaforet.fr</p>  	<p>Produits : Plants d'arbres fruitiers, de variétés rustiques, en agro-écologie.</p> <p>Activités complémentaires : conseil en plantation, choix des portes greffes, apprentissage greffe sur sauvageons, conduite des arbres en forme libre et pratique de la taille douce, greffe à façon.</p>
<p>Ferme de Serrabone ☎ : 66130 BOULE D'AMONT T : 07 73 26 16 48 @ : larahitchcock@hotmail.com</p>  	<p>Produits : Semences paysannes potagères, florales et médicinales adaptées au manque d'eau.</p>



Jardins collectifs

<p>Abeilles et Grelinette ☎ : 11290 ROULLENS @ : abeillesetgrelinette@gmail.com</p>	<p>Présentation : Ce jardin partagé (accompagné d'un rucher) se fonde sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien social, dans le respect des valeurs communes (partage des savoirs, mise en commun, animation, expérimentation).</p> <p>Des rendez-vous ponctuels sont organisés avec les adhérent-e-s autour de thématiques particulières (plantations spécifiques, bricolage, pique-nique, etc) et un rendez-vous mensuel ouvert à tou-te-s est fixé tous les troisièmes dimanches du mois.</p>
<p>Association Arc en Ciel ☎ : 11240 ROUTIER @ : arcencielroutier2022@gmail.com</p>	<p>Présentation : Projet de jardin collectif. Réflexion initiée en juin 2022.</p>
<p>Aimer'Aude ☎ : 11260 VAL-DU-FABY T : 06 89 13 22 53 @ : aimeraudeasso@gmail.com F : Aimer'Aude</p>	<p>Présentation : Cette association est née de l'envie de se réunir, partager des activités entre jeunes, en famille ou tous âges confondus, mais surtout, tous ensemble. A cela s'ajoute un lieu d'accueil principal, le jardin collectif, ainsi que des ateliers (low-tech, recyclage, cuisine, création artistique, jardinage, sortie...).</p> <p>Le jardin se compose d'une parcelle collective et de parcelles individuelles.</p>
<p>Jardins partagés de l'Aigubelle ☎ : 11310 SAISSAC W : www.jardins-aigubelle.jimdosite.com</p>	<p>Présentation : Redonner vie aux jardins en terrasses que nos anciens cultivaient tout autour du village de Saissac : c'est la première ambition de l'association. Peu à peu, nous avons redonné un visage à ces jardins, qui n'étaient plus que des parcelles laissées en friches depuis bien longtemps.</p>

<p>Le Jardin du Partage ☎ : 11400 CASTELNAUDARY T : 04 68 94 98 03 @ : asf.csfl@gmail.com F : Association Syndicale des Familles du Lauragais</p>	<p>Présentation : Jardins individuels loués à un prix minime et jardin collectif solidaire financé par le département dont les bénéficiaires sont au RSA. Permet de créer du lien social à travers des activités de jardinage et autres. Des formations animées par le CFPPA sont notamment proposées aux jardiniers amateurs.</p>
<p>Les Arbres Citoyens ☎ : 11200 FABREZAN T : 06 81 76 84 02 @ : contact@lesarbrescitoyens.fr W : www.lesarbrescitoyens.fr</p>	<p>Présentation : Lieu d'expérimentation, de chantiers, de partages, de culture et de cultures, un endroit où il fait bon se poser, méditer, apprendre. Un verger où ont été plantés vignes, fruitiers et arbustes. L'association organise l'entretien collectif du terrain mais aussi des sorties autour du village à la découverte de la nature qui pourraient devenir des chantiers de plantation de haies, d'ouverture de milieux, de greffe sur porte-greffe sauvage...</p>
<p>Les Jardins du Béal ☎ : 11170 ALZONNE T : 06 84 83 16 79 @ : lesjardinspotagers2016@gmail.com F : Jardin Béal Alzonnais</p>	<p>Présentation : Lieu intergénérationnel où l'on échange sur ses expériences, où l'on partage ses savoirs et ses savoir-faire. Les produits chimiques étant proscrits dans la commune, c'est le jardinage au naturel qu'on apprend à réaliser.</p> <p>La commune met à disposition de l'association 13 parcelles de 100m².</p>
<p>Le Verger du Canal ☎ : 11120 VENTENAC-EN-MINERVOIS T : 06 23 71 22 84 @ : levergerducanal@gmail.com F : Le Verger du Canal</p>	<p>Présentation : Verger collectif pédagogique en permaculture. Le verger du Canal se donne pour mission d'éduquer, de préserver l'environnement, de susciter des rencontres entre les générations et de proposer un espace de jeu autour de la nature.</p> <p>Le collectif mène des actions de sensibilisation à l'environnement, sur le compostage, a installé un rucher et anime des temps conviviaux au verger.</p>



"Je trouve que c'est un moyen de mettre en commun à la fois nos savoirs, nos envies et ce qu'on voit pour l'avenir et les générations futures..."

"Des arbres fruitiers, des noix, un potager, un lieu où l'on peut se retrouver, faire la fête, où certains enseignent et où d'autres apprennent !"

**Vous imaginez cette discussion dans votre village ?
Comme les habitant-e-s de Granès, vous pouvez
co-construire vous aussi un jardin ou un verger partagé !**

**Vous avez l'envie, tout le reste est ici : des conseils
pour ne rien oublier en cours de route, des déroulés
d'animation, des exemples pratiques, et même une liste
de ressources audoises.**